



Les lumières des derniers témoins et acteurs de la Seconde Guerre mondiale s'éteignent. L'histoire doit se conter sans eux, ce qui rend la place des archives majeure.

Cette exposition s'appuie sur deux sources principales : des archives publiques et des archives privées.

En premier lieu, les fonds publics de la collaboration d'État, de la Libération et de la restauration de la République (série W).

En second lieu, le fonds d'archives de Roger Huguen (68 J), correspondant du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale.

Enfin, de nombreux témoignages, issus de fonds privés, renseignent les différentes thématiques : journal d'Ambroise Got (109 J), carnet de Marcel Rouaze (1 J 91), fonds Francis Hervy (126 J), fonds du résistant et réfractaire Alfred Bihan (1 J 141)...

La complexité de la période est traitée à la fois de façon chronologique et thématique à l'échelle du département des Côtes-du-Nord de l'époque.

L'exposition offre un équilibre entre l'apport d'information historique et la mise en valeur de documents d'archives significatifs. La lecture de chaque panneau peut être complétée par la consultation du site internet *L'Ouest en mémoire* (de Fabien Lostec et François Lambert, INA), dont le travail a aidé à l'élaboration de cette exposition.

Le format de 27 panneaux, s'il ne rend pas possible l'exhaustivité, permet d'éclairer une période dont les enseignements demeurent nécessaires aujourd'hui.

Le service éducatif des Archives départementales des Côtes-d'Armor poursuit ici son travail pédagogique en proposant une nouvelle exposition itinérante accompagnée d'outils adaptés à tous les publics scolaires.

Sommaire



ENTRÉE DE GUERRE / COLLABORATION / VIE QUOTIDIENNE

- P3 Entrée en guerre, « drôle de guerre » et défaite
- P4 Armistice, occupation, effondrement de la III^e République
- P5 Fondation de l'État français et « Révolution nationale », Travail
- P6 Révolution nationale, Famille
- P7 Patrie, Les victimes
- P8 Pillage économique
- P9 Réquisition de main-d'œuvre
- P10-11 Collaboration politique
- P12 Vie quotidienne
- P13 Prisonniers de guerre
- P14-15 Insécurité des populations



RÉSISTANCE

- P15-16 Résistance, les premières organisations
- P17 Résistance, les débuts
- P18-19 Résistance, les réseaux
- P20-21 Résistance, les mouvements
- P22-23 Portraits de Résistants
- P24-25 Femmes résistantes
- P26-27 Déportations



LIBÉRATION

- P28 Libération du département
- P29 Retour des institutions républicaines
- P30-31 Retour de l'ordre républicain
- P31-32 Lente reconstruction
- P33-34 Retour de prisonniers
- P35-37 Découverte de l'univers concentrationnaire et retour des déportés
- P38-39 Et après ?

Entrée en guerre, « drôle de guerre » et défaite

Après la mobilisation générale du 1^{er} septembre 1939, la résignation et l'inquiétude se combinent pour certains aux souvenirs de la Grande Guerre. 60 000 hommes sont mobilisés dans le département en septembre 1939. Nombre d'entre eux sont des agriculteurs. En revanche, les entreprises métallurgiques, qui travaillent pour la Défense nationale, ont pu conserver leur personnel. C'est par exemple le cas des entreprises Tanvez à Guingamp et Chafoteaux à Saint-Brieuc.

Exode des réfugiés

La France applique une stratégie défensive et, jusqu'en mai 1940, pratique une « drôle de guerre » sans opération ou presque sur le front franco-allemand. Les pouvoirs publics préfèrent évacuer le nord et l'est de la France. Dès septembre 1939, une première vague d'exilés arrive donc dans la région. Ils sont plus de 125 000 dans les Côtes-du-Nord. Cela bouleverse le peuplement des communes urbaines et des stations balnéaires. Une « migration des portefeuilles » accélère l'augmentation des prix commencée en 1936, qui profite aux producteurs. De septembre 1939 à mai 1940, les effets de la guerre désorganisent quelque peu la vie quotidienne mais l'adaptation se fait sans dommage majeur.

Défaite

Le 10 mai 1940, les troupes allemandes déclenchent la « guerre-éclair » et mettent en déroute l'armée française en six semaines. Une fois l'armistice demandé, un second exode bien plus massif (750 000 personnes), majoritairement femmes et enfants, se déclenche et pose immédiatement des problèmes de ravitaillement, de logement et de soins médicaux. À partir d'août 1940, les réfugiés sont autorisés et même encouragés à rentrer chez eux par vagues successives.

« Pour obliger les réfugiés à regagner leur domicile on supprime les allocations et on envisage, à l'expiration d'un certain délai, l'abrogation de la gratuité de rapatriement. »,

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 26 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).

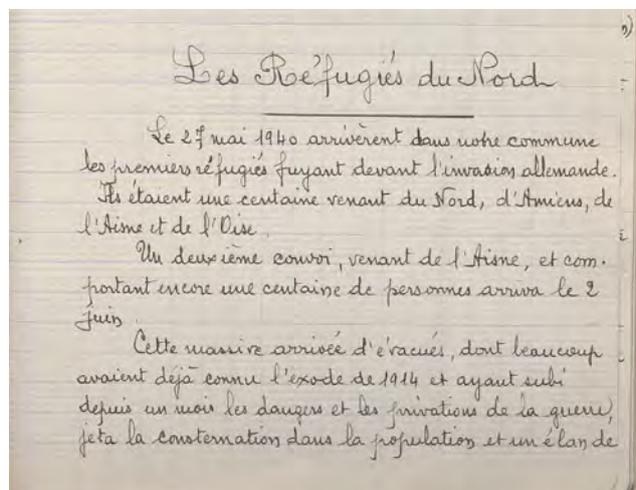
01 – Photographie du départ du 71^e Régiment d'Infanterie de Saint-Brieuc, défilé devant la gare, 1939 (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 456).



02 – « Ordre de mobilisation générale », 2 septembre 1939, affiche officielle décrétant la mobilisation (AD22, 200 J 1), et *Le Lannionnais*, annonce de la déclaration de guerre, 4 septembre 1939 (AD22, JP 57/20).



03 – *Le Petit libéral*, organe de l'opinion républicaine de l'arrondissement de Loudéac, « Comment nous sommes entrés en guerre », samedi 9 septembre 1939 (AD22, JP 52/D).



04 – Chronique de la commune des Champs Géraux, cahier du maire instituteur Francis Hervy, pages 125-126 « Les réfugiés du Nord » (AD22, 126 J).

Armistice, occupation, effondrement de la III^e République

Occupation allemande

Le 17 juin 1940, la Wehrmacht pénètre en Bretagne. Le 18, elle est à Rennes, le 19 à Saint-Brieuc et à Guingamp et le 22 à Lannion. Des bombardements ont précédé l'arrivée de l'infanterie allemande. Par la suite, l'administration militaire allemande s'installe tranquillement. Les Feldkommandanturen remplacent les préfectures et les Kreiskommandanturen chassent les sous-préfectures. Durant les premiers jours d'occupation, la Wehrmacht est décrite par l'administration française sous tutelle allemande comme une armée « korrekt ». Mais cette façade ne doit pas masquer la réalité, qui voit les Allemands annoncer, par voie de presse et d'affiche, des condamnations à mort de résistants et des exécutions d'otages.

« (...) La présence de l'ennemi nous est signalée à la gare, puis à la poste. Soudain les pétarades d'une moto se font entendre sous le porche. Les voilà! (...) La minute est tragique personne ne parle. »

Récit de l'arrivée des Allemands par Marcel Rouaze, 18 juin 1940, chapitre « L'invasion » (AD22, 1 J 91).



08 — Les Allemands à la caserne Charner, Saint-Brieuc, 18 juin 1940 (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 177). Des curieux viennent voir les vainqueurs, on aperçoit les prisonniers français dans la cour.

05 — Fanfare allemande, place Duguesclin, Saint-Brieuc (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 298).



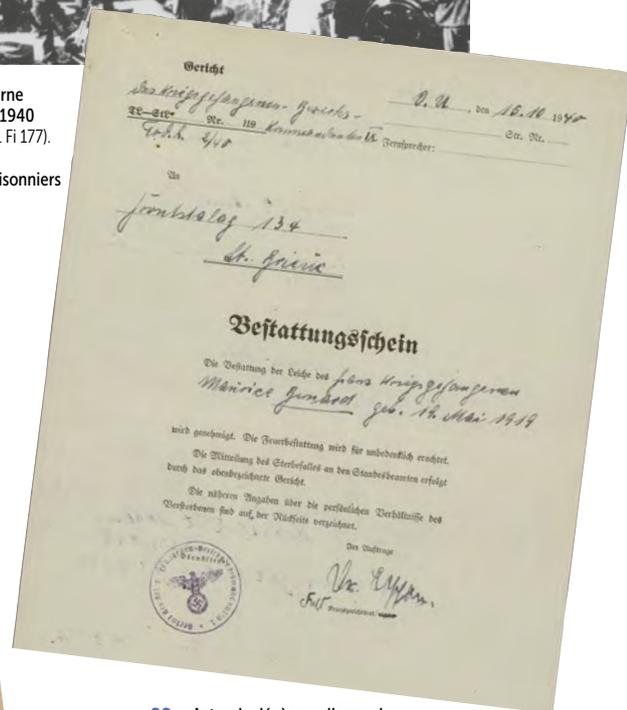
06 — La Feldkommandantur des Côtes-du-Nord, rue Sainte-Barbe, Saint-Brieuc (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 398).

« L'asphyxie morale et économique du pays fait des progrès. Certains trouvent que ces Messieurs sont « corrects ». Les chômeurs seront sans doute d'un autre avis. Je reçois une lettre de ma sœur, me disant que St-Brieuc compte trois mille chômeurs. Or cette ville, en temps normal, dénombre à peine trente mille âmes. Compte tenu des mobilisés absents, des prisonniers, des rentiers, des retraités, des femmes, des vieillards et des enfants, c'est là une proportion énorme. La municipalité vient de rétablir le fonds de chômage en faveur des nécessiteux. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 19 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).



07 — « Avis à la population » affiche concernant l'introduction de l'heure allemande et du couvre-feu de 23h à 5h30, 1^{er} juillet 1940 (AD22, 25 Fi 6).



09 — Actes de décès en allemand d'un prisonnier français de la prison de Saint-Brieuc (AD22, 1 J 123/6).

Prisonniers

Parallèlement à l'installation des troupes allemandes, des milliers de Bretons mobilisés sont faits prisonniers. D'abord regroupés dans des camps, ils sont progressivement dirigés vers l'Allemagne après l'été 1940. Les prisonniers sont alors divisés entre Oflags (pour les officiers) et Stalags (pour les sous-officiers et les soldats). Dans les Côtes-du-Nord, les prisonniers représentent environ 10 % de la population active masculine (environ 27 000 prisonniers sur 60 000 mobilisés).

« Ma chère mère, une nouvelle merveilleuse : Yves est vivant, prisonnier à Besançon. (...) Notre fils n'a pas pu écrire directement de Besançon (...). Ceci confirme ce que nous avons dit de la cruauté des Allemands qui interdisent toute correspondance aux prisonniers, et continuent la guerre sous une autre forme. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 23 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).

Fondation de l'État français et « Révolution nationale »

Avec la signature de l'armistice du 22 juin 1940 et face à l'occupation de plus de la moitié du territoire français par les troupes allemandes, la III^e République s'effondre. Le 10 juillet 1940, la quasi-totalité des parlementaires bretons présents à Vichy votent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Les élus locaux de droite ou de gauche se rallient majoritairement au nouveau régime. Certes il y a quelques révocations, comme celle du maire Brilleaud à Saint-Brieuc, et des démissions. Le nouveau préfet Jacques Feschotte est nommé par Vichy et reste en poste jusqu'en avril 1943, suivi de deux autres dont Michel Henry de Villeneuve jusqu'au 26 juin 1944. Mise en place et lancée par le maréchal Pétain entre 1940 et 1942, la Révolution nationale prône la reconstruction d'une société sur des valeurs autoritaires et conservatrices. Au moyen d'une intense propagande, elle exalte le « Travail » puis la « Famille » et enfin la « Patrie ».

10 — Affiche « Aux paysans de France », Appel du Maréchal Pétain aux paysans leur demandant de l'aider à relever la France et à la sauver de la famine (AD22, 2 W 24).



11 — Affiche « Relève des prisonniers et recrutement de volontaires pour l'Allemagne », [1942] (AD22, 25 FI 61).

Travail

Cette idéologie rejette les conquêtes sociales de 1936, comme les 40 heures et les congés payés, tenues pour responsables de la défaite. Vichy interdit la grève dès novembre 1940 et dissout les confédérations syndicales ouvrières et patronales au profit de syndicats uniques, d'après la loi d'août 1942. Le monde ouvrier breton lui devient hostile et globalement le patronat fait lui-même preuve

d'inertie à partir de 1942. Enfin, la mise en place de la « Relève » par Laval en juin 1942 (échange d'un prisonnier français contre trois ouvriers français partis travailler en Allemagne) est massivement rejetée par le monde ouvrier breton.

Le milieu agricole adhère davantage à la politique de Vichy, qui exalte le retour à la terre qui « ne ment pas ». La Corporation paysanne est ainsi créée dès décembre 1940 en Bretagne. Cette structure unique concerne alors toutes les chaînes de production dans un contexte de pénurie. Mais dans une région pillée par l'occupant, l'adhésion ne dure pas. À partir de 1942-1943, les difficultés économiques (budget, ravitaillement), la mise en place du Service du Travail Obligatoire en Allemagne (visant aussi les enfants d'agriculteurs) et les réquisitions allemandes provoquent chez beaucoup de paysans bretons une désaffection profonde à l'égard de la Révolution nationale.

12 — Extrait de l'affiche « Principes de la communauté », 1943 (AD22, 25 FI 85).

Cette affiche présente des principes en seize articles et appelle à agir en faveur de la communauté pour le bien de l'homme et de la famille.



PRINCIPES DE LA COMMUNAUTÉ

- 1 L'HOMME TIENDE DE LA NATURE SES DROITS FONDAMENTAUX. MAIS ILS NE LUI SONT GARANTIS QUE PAR LES COMMUNAUTÉS QUI L'ENTOURENT. LA FAMILLE QUI L'ÉLÈVE, LA PROFESSION QUI LE NOURRIT, LA NATION QUI LE PROTÈGE.
- 2 RECONNAÎTRE À L'HOMME SES DROITS SANS LUI IMPOSER DES DEVOIRS, C'EST LE CORROMPRE. LUI IMPOSER DES DEVOIRS SANS LUI RECONNAÎTRE SES DROITS, C'EST L'AVILIR.
- 3 LA LIBERTÉ ET LA JUSTICE SONT DES CONQUÊTES. ELLES NE SE MAINTIENNENT QUE PAR LES VERTUS QUI LES ONT ENGENDRÉES : LE TRAVAIL ET LE COURAGE, LA DISCIPLINE ET L'OBEISSANCE AUX LOIS.
- 4 LES CITOYENS DOIVENT TRAVAILLER À RENDRE LA SOCIÉTÉ TOUJOURS MEILLEURE. ILS NE DOIVENT PAS S'INDIGNER QU'ELLE SOIT ENCORE IMPARFAITE.
- 5 L'ESPRIT DE REVENDICATION RETARDE LES PROGRÈS QUE L'ESPRIT DE COLLABORATION RÉALISE.
- 6 L'ÉTAT A POUR FINS LA SÉCURITÉ, LE BIENHEUR ET LA PROSPÉRITÉ DE LA NATION. IL DOIT AU CRIMINEL LE CHÂTIMENT, À L'INNOCENT LA PROTECTION. À TOUS LA SOUVERAINÉTÉ DES LOIS. CES HAUTS DEVOIRS DÉFINISSENT SA MISSION. IL NE L'ACCOMPLIT QU'EN EXERCANT L'AUTORITÉ DANS LA JUSTICE.
- 7 L'ÉTAT DOIT ÊTRE INDÉPENDANT ET FORT. AUCUN GROUPEMENT NE PEUT ÊTRE TOLÉRÉ, QUI OPPOSE LES CITOYENS LES UNS AUX AUTRES, ET TEND À RUINER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT.
- 8 TOUTE FÉODALITÉ MET EN PÉRIL L'UNITÉ DE LA NATION. L'ÉTAT SE DOIT DE LA BRISER.
- 9 L'ÉTAT DEMANDE AUX CITOYENS L'ÉGALITÉ DES SACRIFICES : IL LEUR ASSURE, EN RETOUR, L'ÉGALITÉ DES CHANCES.
- 10 L'ÉCOLE EST LE PROLONGEMENT DE LA FAMILLE. ELLE DOIT FAIRE COMPRENDRE À L'ENFANT LES BIENFAITS DE L'ORDRE HUMAIN QUI L'ENCADRE ET LE SOUTIEN. ELLE DOIT LE RENDRE SENSIBLE À LA BEAUTÉ, À LA

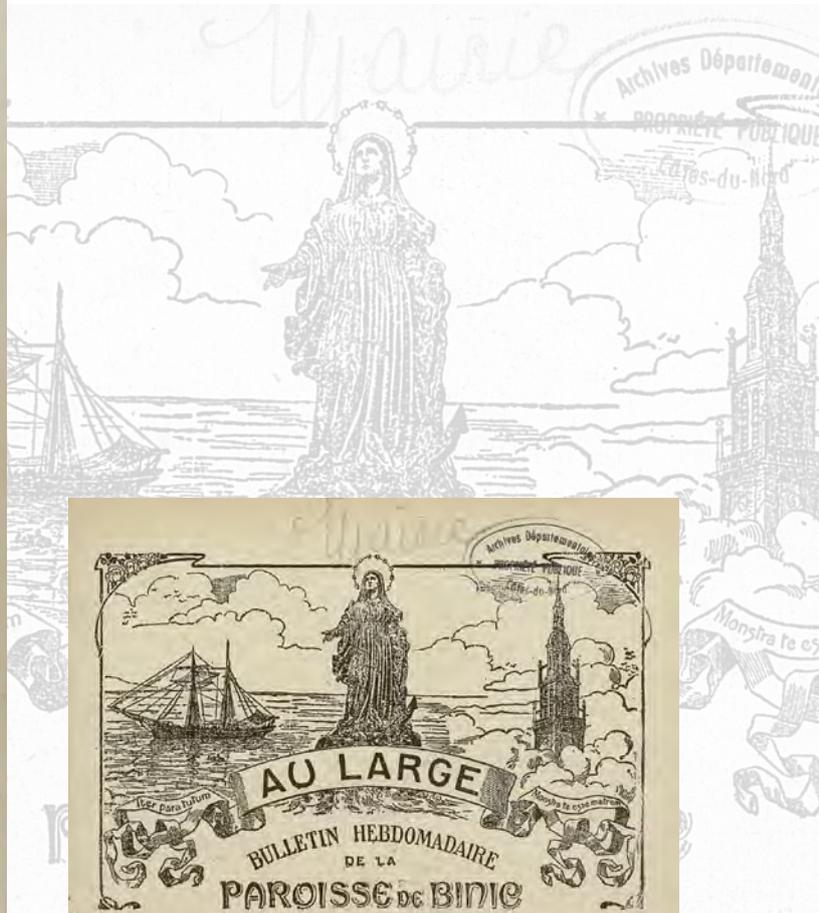
Révolution nationale



13 – Affiche « Journée des mères, dimanche 30 mai 1943... », 1943 (AD22, 25 Fi 80).

Famille

Pour fonder un nouvel ordre moral en France, l'État français prend des mesures en faveur de la famille (politique nataliste et d'assistance, criminalisation de l'adultère pour les femmes de prisonniers, de l'avortement en 1942...) et de la jeunesse (généralisation de la fête des mères, journée de solidarité, service civil...). Elles ont des effets limités à l'échelle de la Bretagne car la famille nombreuse prônée par Vichy est déjà très présente dans la région, surtout dans le monde paysan. Il en est de même des mesures en faveur de l'enseignement privé, déjà très développé en Bretagne. La hiérarchie catholique, acquise au régime, se montre prudente à partir de 1942, sauf quelques prélatés tel l'évêque Serrand dans les Côtes-du-Nord. Enfin, les œuvres sociales du régime remportent des succès du fait de la pénurie : un goûter du maréchal attire par exemple 500 jeunes à Saint-Brieuc en décembre 1941. Toutefois, les interventions sociales de l'État français restent limitées en Bretagne.



36^e Année Dimanche 7 juin 1942 N° 9

Solennité de la Fête-Dieu

Lundi - mardi - mercredi et jeudi : de l'octave du S. Sacrement
Vendredi : le Sacré Cœur - Samedi : S. Antoine de Padoue

Aujourd'hui :

Messes basses à 7 h et 8 h 1/2 - Grand Messe à 10 h
et procession solennelle extérieure du S.S.
Les 14 Épres seront chantées à 3 heures.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour donner
aux processions d'aujourd'hui et de dimanche leur éclat
habituel

Tous invitons M^e le Maire, M^m les adjoints, M^m les
membres du conseil municipal et paroissial et tous les
hommes à se grouper autour du dais -
Tous les soirs de la semaine à 8 h 1/2 -
14 Épres et bénédiction du S.S.

14 – Au large, bulletin hebdomadaire de la paroisse de Binic à propos de la Fête des mères, 7 juin 1942 (AD22, AP 393).

DESCRIPTION DE LA JOURNÉE DU 24 MAI 1942

Extrait de l'article du 14 juin 1942 : l'abbé Duclos, auteur de l'article, présente le programme de la journée incluant une messe et un hommage des enfants à leurs mères et décrit le discours du maire, qui « exalta le rôle sublime de la mère au foyer et remit à 7 d'entre elles (...) le diplôme de la reconnaissance française décerné par le Maréchal Pétain. Beaucoup d'autres, aussi méritantes, recevront cette même distinction qui les impose au respect et à l'admiration de tous (...). Puissent-elles inspirer aux mères un sentiment plus vif encore de la beauté et de la grandeur de leur vocation. Et puissent nos prières leur obtenir le secours qui les aidera à mieux remplir leur tâche. »



15 — Affiche « Fête de Jeanne d'Arc, Foi-Jeunesse-Volonté, 10 mai 1942 » (AD22, 25 Fi 65).

Les victimes

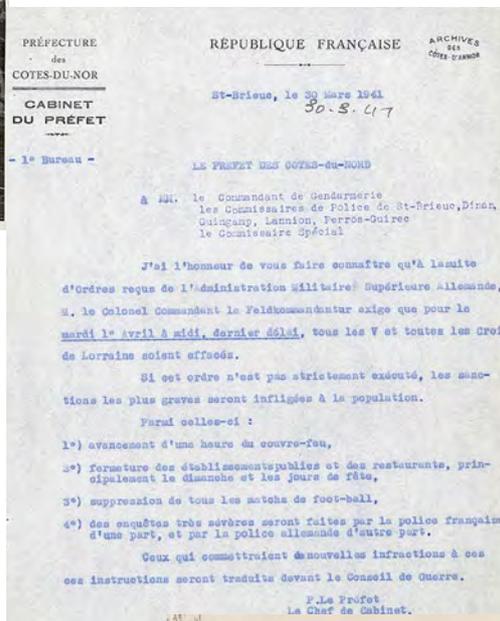
Dans les cinq départements bretons, 3763 personnes sont déportées entre 1940 et 1944 (dont 50,46 % ne sont pas rentrées) et plus de 2000 personnes sont fusillées par les Allemands. Dès 1941, une fissure s'installe entre l'opinion publique bretonne et le gouvernement de Vichy, qualifiée de « vent mauvais » dénoncé par Pétain le 12 août 1941. Elle devient une rupture à partir de 1942. La propagande en faveur de la Révolution nationale et de la collaboration se révèle bien inefficace au regard des violences, des réquisitions et des difficultés quotidiennes.



16 — Photographie de la Jeunesse Franciste, région Bretagne (AD22, 2 W 239).



17 — Étoile juive (spécimen) et carte d'identité estampillée « Juive », 1943 (AD22, 5 W 194).



18 — Courrier du préfet au commandant de gendarmerie, aux commissaires de police du département et au commissaire spécial pour informer des ordres des autorités allemandes au sujet de l'effacement des V et des Croix de Lorraine, 30 mars 1941 (AD22, 1043 W 27).

Patrie

La « Patrie » est avant tout pensée ici comme un levier afin d'exclure certaines catégories de Français (les Juifs, les francs-maçons et les communistes). Cette politique de répression et d'exclusion menée par l'État français est appliquée par les préfets, la police et la gendarmerie. Dès 1940, la politique xénophobe provoque l'internement des tziganes de l'ouest de la France à Choisel-Châteaubriant. La politique antisémite se met aussi en place dès 1940, alors que la communauté juive est peu nombreuse et peu organisée en Bretagne. Pour les cinq départements bretons, 1920 Juifs sont recensés en octobre 1940 et 230 entreprises sont déclarées à « aryaniser » sur plus de 350 000. Lorsque le port de l'étoile jaune est imposé, la plupart d'entre eux partent en zone sud. Sur les 430 Juifs déportés depuis la région, plus de 95 % ne sont pas revenus des camps en 1945. Vichy traque aussi la résistance communiste et les autres organisations de résistance. Du printemps à l'été 1943, le Service de Police anticommuniste de Vichy (SPAC) opère de multiples arrestations dans l'ouest de la France et la direction clandestine du Parti Communiste en Bretagne est décapitée. À partir de 1942-1943, le régime de Vichy se fait de plus en plus l'auxiliaire zélé de la politique de persécution nazie. Exposés aux représailles menées par les résistants, la majeure partie des policiers et des gendarmes prennent alors leurs distances avec le régime, certains fonctionnaires préférant même rejoindre le maquis.



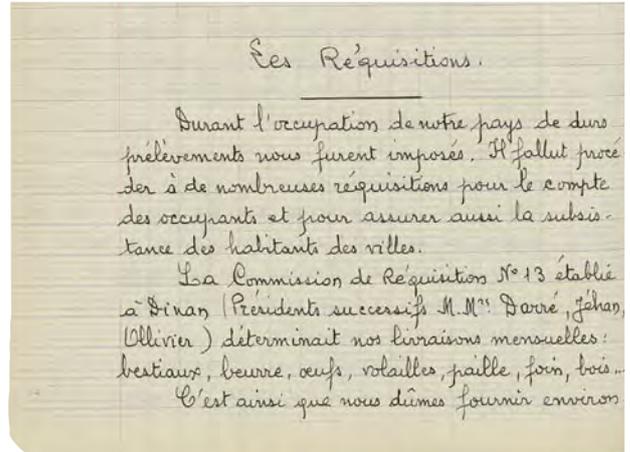
19 — Tract trouvé le 17 octobre 1941, accroché par trois punaises à l'endroit réservé à l'affichage et parmi les affiches de la mairie de Saint-Quay-Portrieux (AD22, 1043 W 27).

« Ils se donnaient du reste beaucoup de peine pour dépister les V et les croix de Lorraine. Ces inscriptions, tracées hâtivement à la craie, à peine effacées, font à nouveau leur apparition au grand dam des propriétaires d'immeubles. Les écoliers prennent un malin plaisir à en barbouiller les portails et les murs. [...] Allons-nous être l'objet de sanctions collectives? »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 8 avril 1940 (AD22, 105 J 1).

Pillage économique

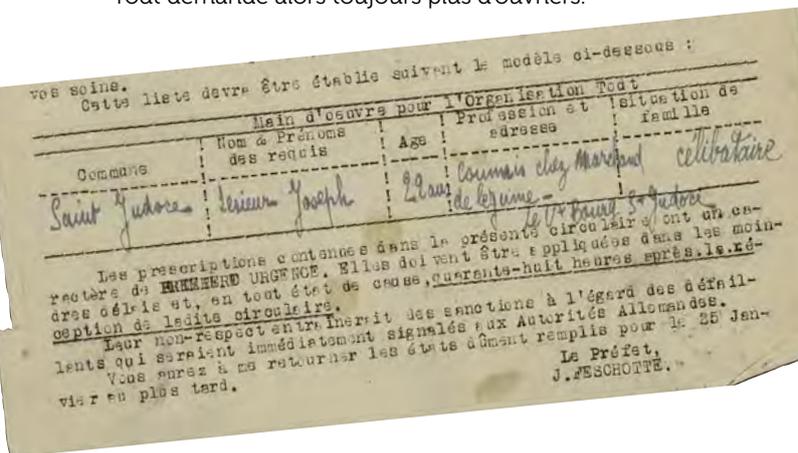
Mobilisation, débâcle puis division de la France en deux ont désorganisé l'économie bretonne. De nombreuses usines ferment et le chômage augmente. Le trafic portuaire s'effondre et la pêche est fortement limitée par l'occupant, surtout à la suite des premières évasions à partir de la côte nord de la région. Ensuite, le pillage de l'économie bretonne par l'Allemagne commence dès l'été 1940 par le recensement du potentiel des entreprises. Toutefois, certaines profitent du train de vie et des commandes de guerre de l'occupant, à l'instar des usines métallurgiques Tanvez à Guingamp. À la hausse des prix s'ajoute la pénurie de charbon, causée par l'arrêt des livraisons provenant d'Angleterre et du Nord-Pas-de-Calais. Dans les Côtes-du-Nord, sur les quatre années d'occupation, les livraisons de charbon ne dépassent que quatre fois le contingent mensuel fixé à 4000 puis 3000 tonnes. Certes le chômage a été résorbé par les chantiers allemands (pour construire des bases sous-marines, fortifier les ports de guerre, agrandir les aérodromes). La Wehrmacht devient alors le premier employeur dans la région, créant, dès le printemps 1941, une pénurie de main-d'œuvre masculine et féminine. Ainsi, à l'été 1941, il ne reste que 48 chômeurs déclarés dans les Côtes-du-Nord. Partout en Bretagne, le secteur des « travaux publics » a une activité impressionnante, surtout à partir d'août 1942, lorsque Hitler décide de construire le Mur de l'Atlantique. L'Organisation Todt demande alors toujours plus d'ouvriers.



21 — Chronique de la commune des Champs Géraux, cahier du maire instituteur Francis Hervy, pages 136-137 « Les réquisitions » (AD22, 126 J).

« Les marchands sont mécontents : ils se rendent compte qu'ils sont en train de liquider leurs stocks de marchandises-or contre des billets qui sont autant de chiffons de papier. Je causais hier avec une épicière : « Figurez-vous, me dit-elle, que rien n'est trop bon, ni trop cher pour ces Messieurs. Ils viennent dans nos magasins les poches bourrées de liasses de billets flambant neufs, imprimés tout exprès pour eux et payent rubis sur ongle, sans jamais barguigner. Alors que le Français est économe, réfléchit, chipote et ne peut encore se résigner à la dépréciation de sa monnaie,(...) l'Allemand dépense sans compter et rafle tout ce qu'il trouve. Ainsi j'avais des poires dans mon étalage au prix phénoménal de vingt-quatre francs le kilo, un prix qui n'est pas à la portée des bourses françaises. Un soldat allemand s'est présenté et d'un coup a acheté toutes les poires, soit deux kilos. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, cahier 1, extrait du 22 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).



20 — Lettre formulaire du préfet au maire de Saint-Judoce, lui demandant de désigner des habitants pour l'organisation Todt, 19 janvier 1943 (AD22, 4 W 100).

« Les Allemands ne manquent pas de carburant : leurs camions et leurs autos roulent incessamment dans un indécrotable tintamarre, leurs motos et leurs side-cars pétaradent sans trêve. Les routes leur appartiennent et l'on y discerne plus que très rarement des véhicules français. Les seules voitures qui circulent encore au ralenti sont les camions de ravitaillement. Le service d'autocars Saint-Brieuc-Paimpol a été interrompu. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 21 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).



22 — Sous-officiers allemands faisant leur marché place du Martray à Saint-Brieuc (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 397).



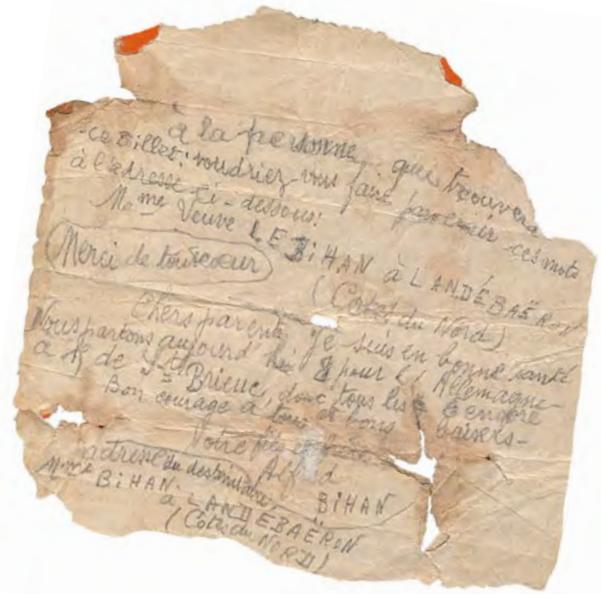
23 Tickets de rationnements d'alimentation pour le pain, 1941 (AD22, 1 J 87/2).

Réquisition de main-d'œuvre, le Service du Travail Obligatoire

Comme pour les matières premières, les Allemands veulent prélever des hommes pour disposer d'un nombre suffisant d'ouvriers. Cela commence en cherchant à attirer des volontaires en Allemagne. De 40 à 80 travailleurs volontaires sont partis entre 1940 et la fin août 1942 dans les Côtes-du-Nord. Mais qu'il s'agisse de la Relève (été-fin 1942) ou des opérations Sauckel (septembre 1942, janvier 1943), les difficultés sont énormes pour envoyer de jeunes Bretons en Allemagne. Avec l'instauration du STO en février 1943, l'embauche locale connaît un certain regain, les jeunes cherchant à éviter l'envoi en Allemagne. Cette politique de prélèvement massif fait nettement basculer l'opinion en faveur de la Résistance. C'est un échec qui oblige les Allemands à traquer les réfractaires, soit les 4/5^e des convoqués. À Rostrenen, le 25 février 1944, 75 personnes sont arrêtées. 25 d'entre elles restent détenues parce qu'elles auraient refusé de travailler à Brest. Le 9 avril 1944, une rafle à Callac touche 200 personnes, parmi lesquelles, une trentaine d'hommes sont des réfractaires au STO. Le 9 avril 1944, 200 personnes sont arrêtées et transférées à Saint-Brieuc. Certaines sont envoyées à l'Organisation Todt quand 28 autres sont dirigés vers l'Allemagne. L'efficacité de ces rafles étant limitée, l'occupant décrète bien souvent la mise à disposition de tous les hommes valides, sans plus de succès.

25 — Mot jeté du train à un passage à niveau, écrit sur un papier de chocolat, 8 mai 1943 (AD22, 1J 141).

Réfractaire au STO, Alfred Bihan entre en résistance et se cache dans les Côtes-du-Nord (Landébaeron, Kermoroch, Lézardrieux). Il est arrêté à l'Île Maudez le 8 mars 1943 juste avant une tentative pour rejoindre l'Angleterre. Après 40 jours dans la prison de Saint-Brieuc et un internement au camp de Compiègne, il est déporté en Allemagne au camp de Kustrin puis de Flossenbürg, où il meurt le 20 février 1945.



26 — Certificat d'embauchage pour travailler en Allemagne, 15 décembre 1942 (AD22, 1J 141).

Contrôle Demande N°
N° d'ordre 35

Certificat d'embauchage N° 1

(revient à l'Office de Placement après le départ)

Nom : **LE BIHAN**
Prénoms : **Alfred Jean**
Né le : **11 Décembre 1917**
Lieu de naissance : **Landébaeron (CÔTES-DU-NORD)**
Nationalité : **Française**
Situation de famille : **Célibataire** Religion : **Catholique**
Prénoms de la femme :
Nom de jeune fille :
Nombre total des parents à charge : **nière**
Nombre d'enfants appartenant au foyer et âgés :
de moins de 21 ans : de plus de 21 ans :
Adresse exacte en France : **19 rue de Bueil - Colombes - Seine**

Bénéficiaire de la délégation de salaire :
24, rue Paul Bert, Sarcelles (Seine)

Travailleur régional compétent : **Mitteldeutschland**
Travailleur local compétent : **Magdeburg**
Embauché en qualité de : **Baugler-Arbeiter**
Employeur : **Deutsche Reichsbahn**
Lieu de travail : **Magdeburg**
Durée du contrat : **un an**
Gare de destination : **(Seine)**
Feldkommandantur :
Département : **Alsace**
Approuvé à partir de ce jour et si ce n'est pas Paris le 15 Décembre 1942 par l'Officier en Charge

Lieu : **PEPPIÈRE RUE DE L'ORDRE 18**

27 — « Le gouvernement crée le service national obligatoire du travail », Ouest-Éclair, 15 septembre 1942 (AD22, JP 166).

DANS L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DU PAYS

Le Gouvernement crée le service national obligatoire du travail

Tout Français entre 18 et 50 ans, toute Française célibataire entre 21 et 35 ans pourront y être assujettis

VICHY, 14. — Les difficultés de l'économie française ont conduit le Gouvernement à prendre depuis l'armistice une série de mesures touchant la production. Au cours de cette même période, les problèmes de main-d'œuvre ont subi une évolution nous avons connue le chômage, puis la réquisition. Nous devons maintenant trouver la main-d'œuvre nécessaire pour faire face à tous les besoins du pays, sans oublier le recrutement des travailleurs destinés à assurer la relève des prisonniers.

Il devient indispensable pour le gouvernement, afin de mettre en harmonie sa politique d'emploi de la main-d'œuvre avec sa politique industrielle, de fixer les règles d'attribution et d'orientation des travailleurs dans l'intérêt supérieur de la nation.

La loi du 4 septembre 1942, parue au Journal Officiel du 13, pose le principe que le gouvernement peut, sans que durèrent les circonstances présentes, affecter à des tâches indispensables tout citoyen réunissant certaines conditions d'âge ou d'aptitudes physiques. Cette loi permet de mettre fin aux conditions désordonnées d'embauchage et de licenciement et impose aux employeurs et la promotion ouvrière et à la formation professionnelle.

Une application judicieuse, dont les modalités seront fixées par des textes ultérieurs, assurera au monde ouvrier avec une plus grande stabilité des emplois et une répartition plus équitable de la durée du travail une amélioration des conditions d'existence.

La discipline ainsi imposée au moule du travail exige de sa part des sacrifices dont le gouvernement ne méconnaît pas l'ampleur. Mais des mesures plus sévères encore ont été prises dans d'autres pays, à des dates toutes récentes. La présente loi nous permettra d'être leur attention chez nous.

Tous les Français doivent comprendre que l'effort qui leur est aujourd'hui demandé est indispensable pour faire face aux dures nécessités, sans nationales qu'internationales devant lesquelles les circonstances les ont placés.

LES TERMES DE LA LOI

Les dispositions de la loi du 4 septembre relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre, parue au Journal Officiel du 13 septembre, sont, aux termes de l'article 1^{er}, destinées à faciliter l'exécution de tous les travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation.

Elles entrent en vigueur immédiatement et jusqu'à une date qui sera fixée par décret.

Elles concernent l'organisation du travail, les embauchages et licenciements, l'obligation du travail, la réduction professionnelle, etc.

L'organisation du travail

L'organisation du travail est ainsi réglée par les articles 2 et 3 :

Parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne de sexe masculin âgée de plus de 18 ans et de moins de 50 ans et toute personne du sexe féminin célibataire âgée de plus de 21 ans et de moins de 35 ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation.

En vue de l'application de ces dispositions chaque chef d'entreprise sera tenu de se conformer aux instructions qu'il pourra recevoir des secrétariats d'Etat compétents, notamment pour la constitution d'équipes de travailleurs. Des décrets particuliers fixeront les modalités d'application de ces textes.

Les sanctions

Des sanctions sont prévues contre toute personne qui enfreindrait la loi ou les mesures prises pour son application : emprisonnement de six jours à cinq ans et deux amendes de 16 à 30.000 francs ou l'une de ces deux peines seulement qui pourront être portées au double en cas de récidive.

Enfin les étrangers résidant en France pourront être soumis à des mesures analogues qui seront définies par décret.

Une mesure de salut public

VICHY, 14. — On souligne Vichy l'importance de la loi sur la répartition et l'utilisation de la main-d'œuvre l'importance de son caractère d'urgence.

Au-delà des intérêts particuliers de la Nation l'intérêt supérieur de la Nation

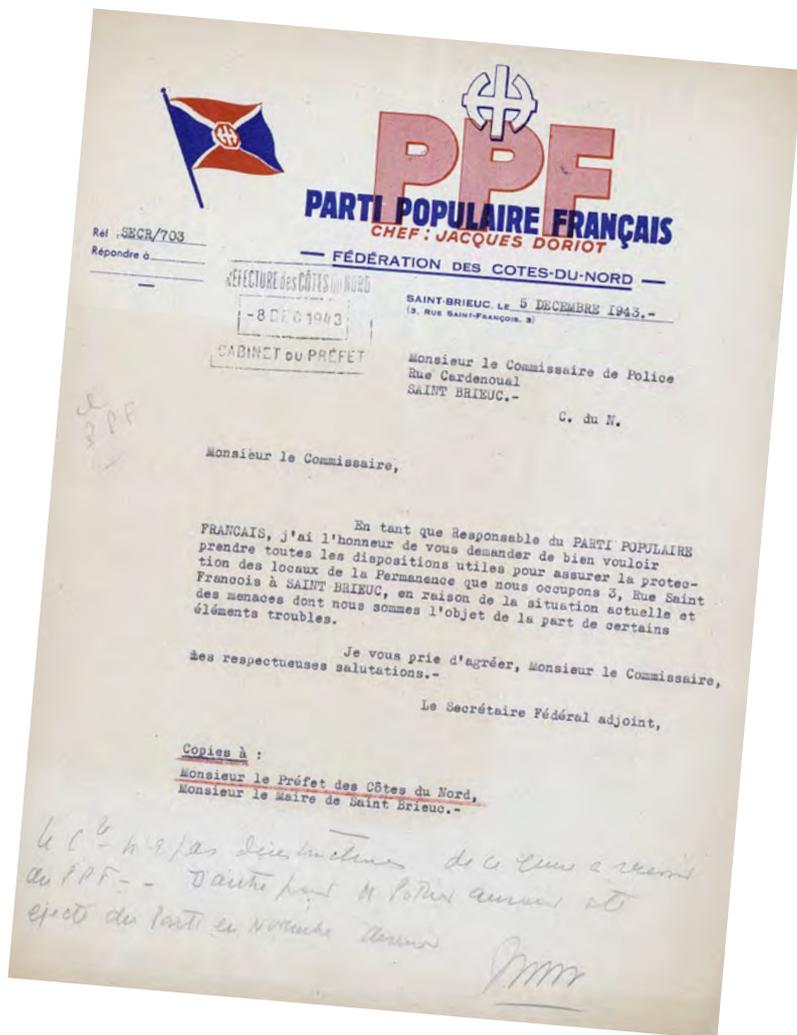
Alby, 5 Mars 1944

Ma chérie
J'ai bien reçu de tes nouvelles ainsi que de payer et les cigarettes... (les cigarettes Allemandes sont trop douces pour ma grande g...). Voici des photos : tu peux voir comme on est préparés ici. Assure de m'envoyer de quoi bouillir ! J'ai tout ce qu'il faut ! La nourriture n'est pas la même que chez nous, mais on s'y fait très vite. Et comme il y a beaucoup de Français, on va nous faire de la cuisine Française, espère pour nous - La bière Allemande étant trop forte, on nous a même fait venir du vin...



24 — Deux brochures de propagande incitant les Français et Françaises à partir travailler en Allemagne, l'une sous forme de reportage illustré, l'autre sous forme de bande dessinée en couleur [1941] (AD22, 1J 42).

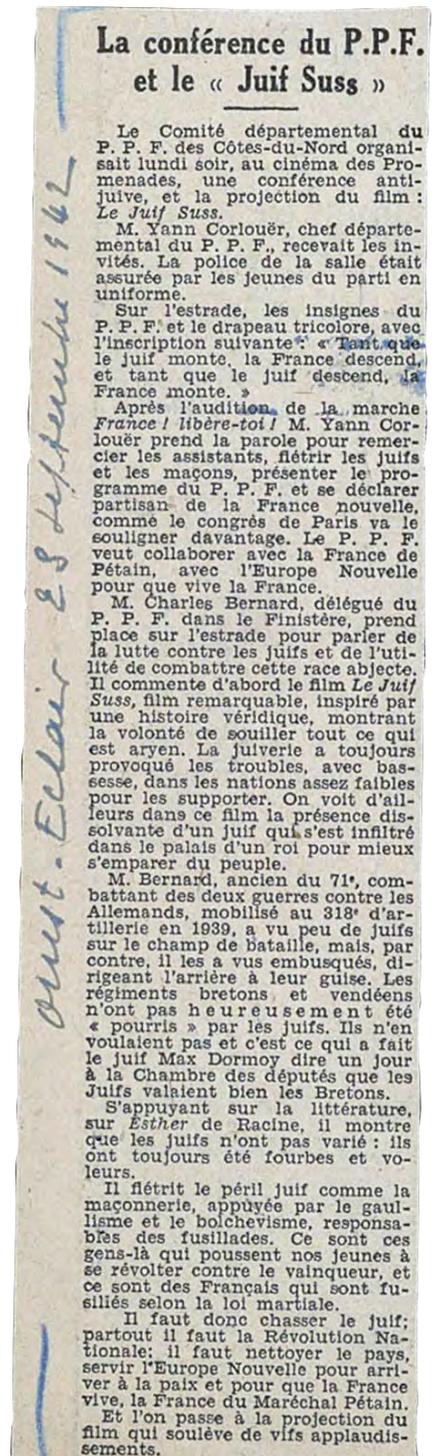
Collaboration politique



28 — Lettre de la Fédération des Côte-du-Nord du Parti populaire français au commissaire de police de Saint-Brieuc, 5 décembre 1943 (AD22, 1043 W 37).

Sur le plan politique, seuls subsistent les partis favorables à la collaboration. En Bretagne, le plus dynamique et le plus important de ces partis collaborationnistes est le Parti national breton (PNB). Il se situe à l'extrême droite du mouvement breton et compte entre 200 et 300 militants à la fin de l'année 1940, entre 1200 et 2000 adhérents une année plus tard. Les partis collaborationnistes au rayonnement national sont également présents en Bretagne. En 1942, le préfet des Côtes-du-Nord constate que l'immense majorité de la population continue à se désintéresser des nouveaux partis, bien que ceux-ci s'efforcent « d'intensifier leur propagande ». En réalité, certains d'entre eux ne sont pas « nouveaux ». Ainsi le francisme, fondé en septembre 1933 par Marcel Bucard, compte à peine plus de 10 militants. Pour le Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot, profondément antisoviétique, anticommuniste et antisémite, né en juin 1936, la section des Côtes-du-Nord ne réapparaît qu'en juin 1941, simultanément à l'attaque de l'URSS par l'Allemagne. Le PPF compte 50 membres dans les Côtes-du-Nord à l'été 1943. Quelques mois plus tard, miné par les divisions internes, le parti implose.

Le Rassemblement national populaire (RNP), créé à Paris par Marcel Déat en février 1941, séduit au départ davantage de Bretons. La section de Saint-Brieuc rassemble 68 membres mais ils sont peu actifs. C'est aussi le cas du groupe Collaboration, créé en 1940 par Alphonse de Châteaubriant, qui compte environ 300 adhérents, issus de la classe moyenne et commerçante, dans les Côtes-du-Nord, dont la moitié à Saint-Brieuc. Son activité se limite à la diffusion de la propagande maréchaliste et à l'aide aux familles sinistrées.



29 — La conférence du PPF et le « Juif Suss », *Ouest-Eclair*, 23 septembre 1942 (AD22, 1043 W 37).

Les milices

La LVF ou Légion des Volontaires français contre le bolchévisme est le principal organisme collaborationniste à caractère militaire présent en Bretagne. Fondée en juillet 1941 à Paris, elle veut lutter, sur le front de l'Est comme en France, contre les résistants (les « terroristes »). Intégrant la Wehrmacht, la LVF installe des bureaux dans toutes les villes bretonnes mais son recrutement est assez faible. Dans les Côtes-du-Nord, la section est animée par un ancien officier de la Marine, Alfred Zeller, militant des Croix de Feu puis du PSF avant la guerre. Il commande des troupes sur le front russe entre septembre et décembre 1941. Beaucoup de ses hommes sont des condamnés de droit commun qui ont le choix entre la prison ou la LVF.

À partir de 1942, l'apparition des milices témoigne de tensions croissantes entre la population et le régime de Vichy. À partir de décembre 1943, Joseph Darnand dirige la toute nouvelle Milice française : issue du Service d'Ordre Légionnaire (SOL), elle n'apparaît à Rennes qu'en avril 1944 afin de lutter contre les maquis et les FFI.

L'autre milice est spécifique à la Bretagne, le Bezen Perrot. Elle est fondée par quelques jeunes fanatiques en décembre 1943, du nom de l'abbé de Scrignac assassiné par le maquis. Son objectif est de préparer la future armée bretonne, qui serait indépendante au sein de l'Europe nazie. Les hommes du Bezen Perrot (80 maximum) sont vêtus de la tenue des Waffen SS à partir de mars 1944.

Cependant, les Allemands constatent que la propagande des nationalistes trouve un faible écho dans

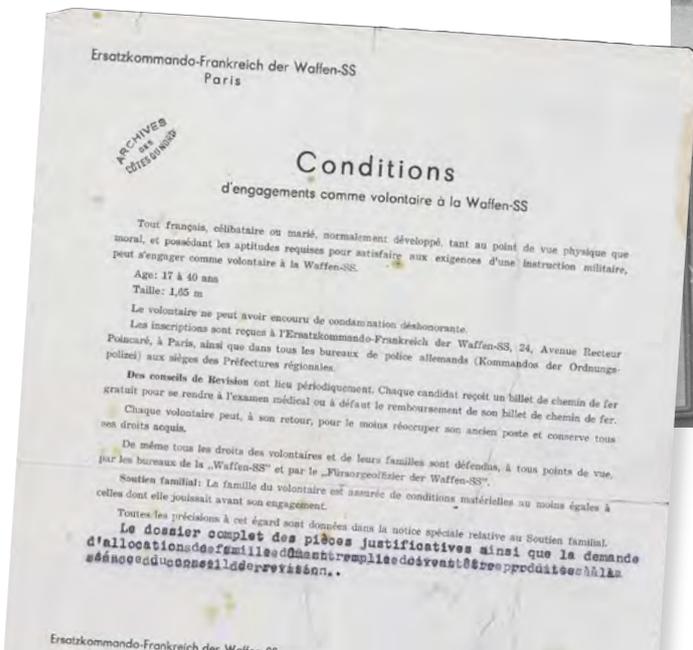
la province, et ce d'autant que le mouvement est condamné par l'Église. Les dénonciations ou les actes de collaboration économique sont plus nombreux. Au fil des années d'Occupation, les partis « collabo » perdent beaucoup de leurs adhérents, davantage vichyssois que collaborationnistes. Seuls demeurent alors les jusqu'aboutistes, dont certains adhèrent aux milices chargées de lutter contre la Résistance et/ou les Alliés. Ainsi le collaborationnisme actif et militant est resté marginal tout au long de l'Occupation.

30 — Les affiches « LVF, Le Symbole de la Légion des Volontaires Français » (AD22, 25 Fi 52). « Français! La Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme vous parle », annonce d'une conférence le 30 avril 1943 par la Délégation LVF des Côtes-du-Nord (AD22, 200 J 7).

31 — Local du parti franciste rue Saint-Guillaume à Saint-Brieuc (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 329).



32 — Conditions d'engagement comme volontaire à la Waffen SS, solde des volontaires de la Waffen SS (AD22, 1J 42).



Vie quotidienne



33 — Affiche produite par la préfecture des Côtes-du-Nord « Producteurs ! » [s.d.], pour les inciter à ne pas vendre leur beurre au marché noir (AD22, 3 W 63).



34 — « Du ravitaillement? » livret humoristique (AD22, 1 J 42).

Ravitaillement, rationnement, réquisition, marché noir

Se nourrir, se vêtir, se chauffer ou encore se déplacer sont des préoccupations premières. Le rationnement est instauré durablement dès l'automne 1940 et les rations alimentaires ne cessent alors de diminuer sur le marché officiel. L'absence des hommes, prisonniers en Allemagne, et la mise en place de réquisitions sur les produits agricoles, à destination des régions les moins agricoles de France, de l'Allemagne et des occupants, pèsent sur la production. Le service du Ravitaillement général du régime de Vichy ne parvient pas à obtenir ce qu'il souhaite d'agriculteurs en difficulté ou préférant vendre leurs marchandises à un meilleur prix sur le marché noir. En 1943-1944, certaines communes du sud-ouest des Côtes-du-Nord boycottent même les réquisitions exigées. Un esprit de résistance se développe et contraint les occupants à prendre en charge la répression face aux producteurs défaillants.

Marché noir pour les producteurs et marché « gris » (c'est-à-dire des achats sous le manteau) pour la consommation familiale participent de cette pénurie, qui n'est pas limitée à l'alimentation. Les vêtements, le charbon et le carburant sont rares, les coupures d'électricité sont quotidiennes.

« Le ravitaillement devient de plus en plus malaisé. Le café est introuvable et avant peu les magasins auront épuisé tous leurs stocks, non seulement ceux de denrées alimentaires, mais toutes les boutiques. La grande liquidation de la maison commerciale France est en train et nos liquidateurs n'y vont pas de main morte : « Encore des sacs de farine qui partent » s'exclamaient hier, au port, des pêcheurs au passage de fourgons allemands. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 23 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).

Loisirs

Par ailleurs, pour tous, l'espace et le temps sont sous la tutelle allemande : les soldats allemands sont omniprésents, les horloges marquent l'heure allemande, en avance d'une heure sur l'heure française, les populations doivent respecter un couvre-feu alourdi au moindre incident, des laissez-passer – les fameux Ausweis – sont indispensables pour circuler et une zone interdite, large d'une dizaine de kilomètres le long du littoral, est instaurée. Malgré ces difficultés, la pratique de loisirs demeure importante en Bretagne occupée, pour se distraire et échapper au quotidien difficile. On se presse au cinéma et au théâtre, à l'exception des séances projetant des films de propagande allemande. On oublie durant quelques heures la guerre et on se réchauffe en hiver. La pratique sportive augmente, portée par la propagande nazie et celle de la Révolution nationale. Dès 1940, les municipalités bretonnes bénéficient ainsi des rares subventions de l'État pour s'équiper en matériel sportif. Par ailleurs, les bals nocturnes prouvent que la législation de Vichy ne régit pas tout en matière de loisirs : interdits par la loi de 1940, ils sont innombrables dans la région tout au long de l'Occupation.



35 — Photographies représentant un match de football et l'équipe de football de la commune des Champs-Géraux, album photographique de Francis Hervy (AD22, 126 J).

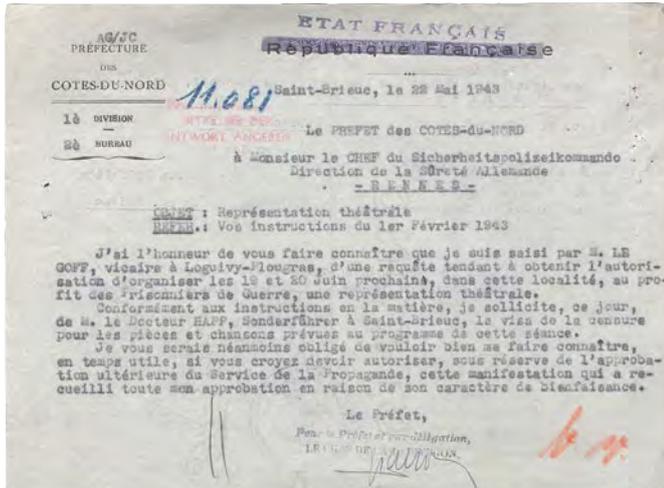
Prisonniers de guerre

Les loisirs au bénéfice des prisonniers français en Allemagne

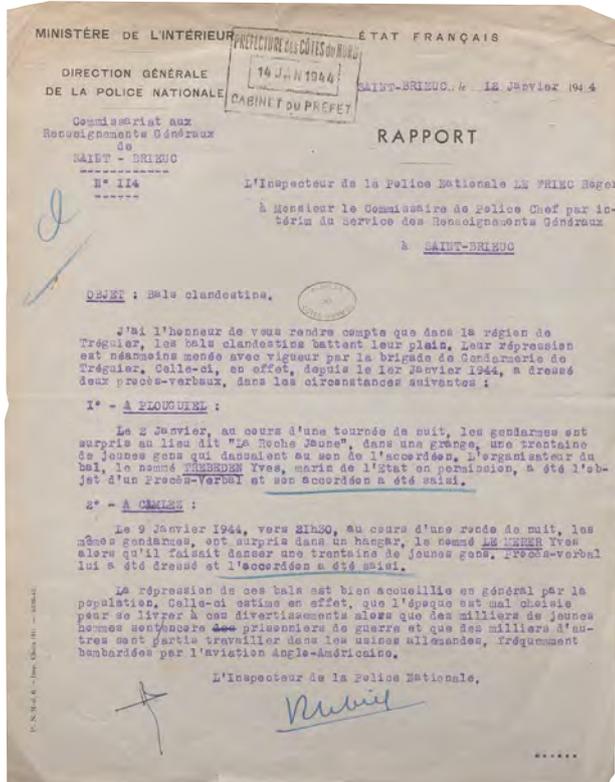
Le cas particulier des prisonniers de guerre coloniaux français

Dès 1940, les nazis refusent d'interner sur le sol allemand des populations d'origine africaine, maghrébine ou annamite. Ainsi, environ 70 000 prisonniers de guerre coloniaux sont détenus dans les Frontlag français.

Dans les Côtes-du-Nord, ils sont souvent employés à travailler dans les champs. Certains habitants croisent pour la première fois de leur vie une personne de couleur.

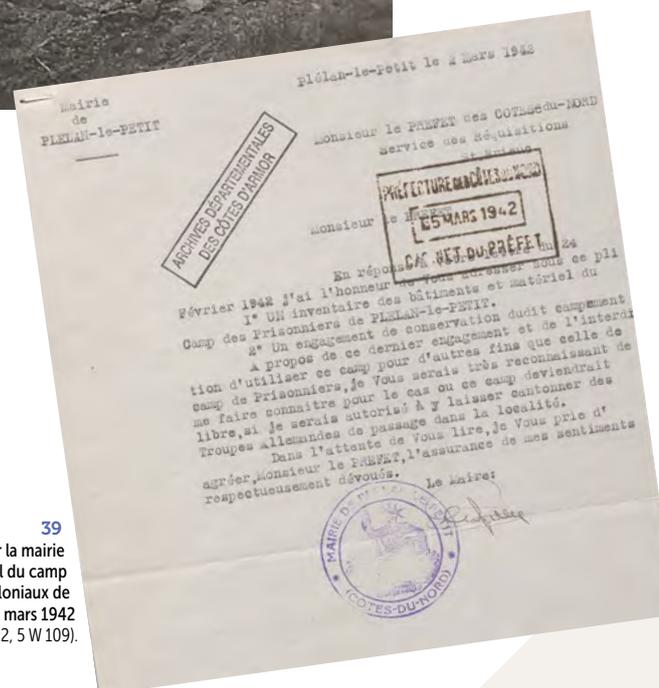


36 — Traitement par la préfecture des Côtes-du-Nord et les autorités allemandes (service de la Sûreté allemande et service de la propagande) de la demande d'autorisation pour une représentation théâtrale au profit des prisonniers français, en mai 1943 à Loguivy-Plougras. Dans le cas des pièces de théâtre, le texte de la pièce doit être visé au préalable par la censure allemande (AD22, 2 W 142).



37 — Rapport de l'inspecteur de la police nationale au commissaire de police et chef du service des renseignements généraux, au sujet des bals clandestins, 11 janvier 1944 (AD22, 2 W 137).

38 — Photographies de prisonniers annamites, commune des Champs-Géraux, album photographique de Francis Hervy (AD22, 126 J).



39 — Inventaire dressé par la mairie des bâtiments et matériel du camp de prisonniers de guerre coloniaux de Péléan-le-Petit, 2 mars 1942 (AD22, 5 W 109).



Les bombardements

Les bombardements aériens alliés sont une autre source d'inquiétude et d'angoisse pour les civils. En effet, à partir du printemps 1943, les Alliés augmentent fortement la cadence des raids aériens en France, particulièrement dans les régions côtières de la Manche. En 1944, les bombardements se poursuivent et s'intensifient, faisant des centaines de victimes.

« Dans la nuit de dimanche à lundi nous avons entendu une violente détonation. Il paraît qu'un avion anglais aurait lancé une bombe, qui serait tombée dans un champ entre Tréveneuc et Kertugal. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 25 juillet 1940 (AD22, 105 J 1).



43 — Gare de Loudéac bombardée le 7 juillet 1944 (AD22, fonds Roger Huguen 21 Fi 10).

Service départemental de la Défense Passive
Saint-Brieuc, le 24 juillet 1944
n° 1001

Rapport à l'attention de Monsieur le Préfet.

Bombardements de l'aviation Anglo-Américaine du 1 au 26 juillet 1944.

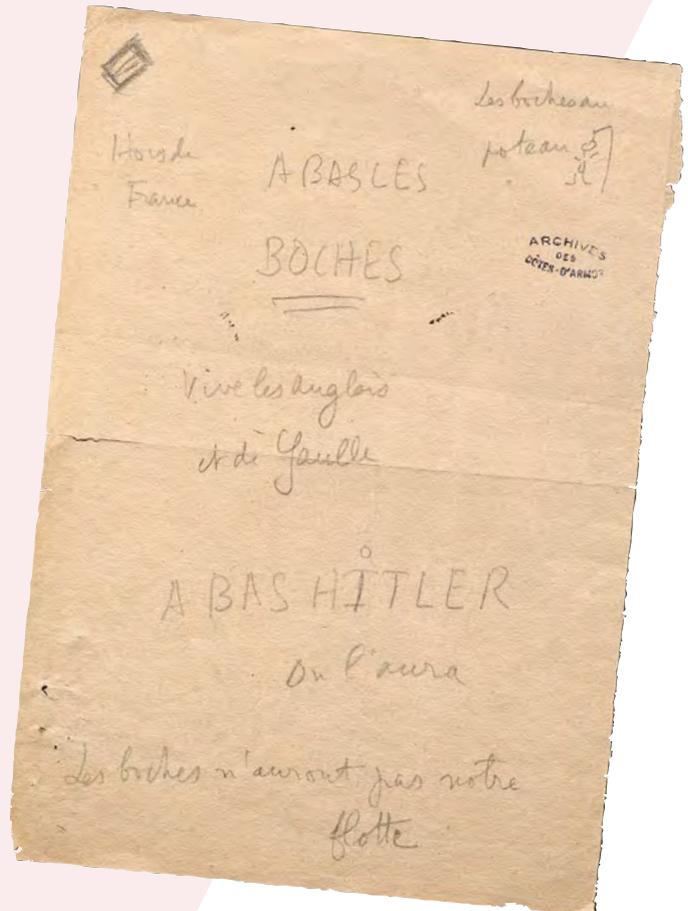
D & R U	L I E U	Nombre d'engins	Dégâts matériels	ACCIDENTS
22.7.1944	LEMAUCO	Mitrailles train marchandises.	Néant	20 blessés et 30 prisonniers dont blessés.
22.7.1944 13 h.	SAINT-BRIEUC	Mitrailles dépôt des machines	2 machines et 1 poste d'aiguillage endommagés.	2 blessés dont 1 grièvement.
22.7.1944	SAINT-BRIEUC	Mitrailles villes FORCIS & LA-MIROISIE et SAM-DRE & MOUS.	Légers dégâts occasionnés aux voitures.	1 blessé.
23.7.1944.	STOUARA	Mitrailles train marchandises.	Des fils téléphoniques coupés.	20 blessés dont 1 blessé.

Le Directeur départemental de la Défense Passive.
de launay

44 — Rapports du service départemental de la défense passive au préfet sur les « bombardements de l'aviation anglo-américaine », 29 juin et 24 juillet 1943 (AD22, 1 W 5).

Résistance, les premières organisations

Le 25 décembre, via la BBC, l'ordre est donné par le général de Gaulle aux habitants de rester chez eux pendant une heure l'après-midi du 1^{er} janvier 1941. Cette directive est suivie, notamment à Saint-Brieuc. D'autres manifestations publiques sont recensées dans le département. Au lycée Anatole Le Braz, à Saint-Brieuc, l'ensemble des élèves, sauf un, quitte la classe lorsqu'un professeur pro-allemand compare Jeanne d'Arc et Napoléon à Hitler. Les fêtes patriotiques comme le 14 juillet ou le 11 novembre sont autant d'occasions pour la population de manifester son opposition. À Plœuc, des jeunes gens défilent en chantant la Marseillaise. Le maire est révoqué. À Saint-Brieuc, certains Briochins se promènent dans le centre de la ville en arborant les couleurs tricolores. La résistance pré-organisationnelle s'oriente vers la propagande (fabrication de tracts ou de journaux clandestins), le renseignement, les sabotages, l'aide aux évasions de prisonniers de guerre ou encore la récupération d'armes.



45 — Tract composé de dessins et d'inscriptions, apposé par un élève sur la porte du bureau des officiers allemands situé dans le collège des Cordeliers à Dinan. L'auteur s'est dénoncé pour éviter les sanctions portées contre l'ensemble des élèves par l'école à la demande des autorités allemandes, février 1941 (AD22, 1043 W 27).



OUVRIERS ET OUVRIÈRES
OPPOSEZ-VOUS
À L'ENVOI DE VOS CAMARADES
DANS LES BAGNES NAZIS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CÔTES-DU-NORD

OUVRIERS ET OUVRIÈRES.
RÉSISTEZ À LA DÉPORTATION
SABOTEZ LA MACHINE DE GUERRE BOCHÉ
LUTTEZ POUR EXTERMINER LE NAZISME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CÔTES-DU-NORD

46 — Tracts résistants répandus dans les rues de Guingamp, novembre 1942 (AD22, 2 W 35).

Note pour monsieur Feschotte,
Préfet des Côtes-du-Nord

Renseignements recueillis dans
la soirée du mercredi 25 décembre
1940

"L'ordre de monsieur le général
de Gaulle, une manifestation,
de nature à monter" aux
autorités d'occupation "que la
France est en deuil et que les
Français n'acceptent pas" le
fait accompli, aura lieu dans
l'après-midi du mercredi 25
janvier 1941 — devant une foule
de 10 heures, suivant
certains ; de 13 à 16 heures, suivant
d'autres.

Aucun Français ne devra paraître
sur la voie publique. Fenêtres et
volets seront fermés. Les chants sont
interdits, nul bruit ne sera toléré.
Personne ne pourra quitter son
domicile

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CÔTES-DU-NORD

48 — Note manuscrite adressée au préfet Feschotte à propos des consignes gaullistes du 1^{er} janvier 1941 [25 décembre 1940] (AD22, 1043 W 27).

PÉTAÏN: TOUJOURS
DE CAULÉ: JAMAIS

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'hier, de concert avec Monsieur le Commissaire Spécial et Monsieur le Capitaine de Gendarmerie, j'ai organisé une surveillance de la ville de 16 h. à 22 h. 30.

Aucune manifestation ne s'est produite, à la sortie des établissements scolaires publics et privés, les chefs d'établissement, présents, étant présents et deux agents surveillant la sortie.

Rue St-Guillemain, de 17 h. à 19 heures, quelques jeunes filles principalement, ont arboré un ruban noir, dont ci-joint spécimens. Ces rubans ont été immédiatement saisis par mes agents et les noms des porteurs ou porteuses ont été relevés comme suit:

Mlle LE MOUËL Colette, 15 ans, dt 50 Bd. Hoche, élève au Collège.
Mlle JOUANNY Renée, 15 ans, dt 35 rue Jean Jaurès, de
Mlle HAMON Anne Marie, 17 ans, dt 36 rue de Robien, de
Mlle LE PAPE Yvonne, 17 ans, dt 17 rue Foutrin, de
Mlle LE BROUZE Françoise, 16 ans, dt 3 rue de La Tallaye, de
Mlle LE DUYAÏNER André, 17 ans, dt 2 rue Barataud, de
Mlle MAZURE Yvonne, 18 ans, dt 9 rue des Capucines, de
Mlle GIBERT Charlotte, 19 ans, dt à Bénon (C.D.N.) de
Mlle LE COCANNES, dt 2 rue Vicairie (Suit les cours de coupes, chez M. FORTIN, rue J.J. Rousseau.)
LE BONVIC Jean, 15 ans, en pension chez M. CHEVELL, rue J.J. Rousseau, élève au Lycée.
OLLIVRAULT Georges, 15 ans, dt 10 Place du 74^e, élève au Lycée.

Par ailleurs il est à signaler qu'une jeune fille, 24 ans, place d'un insigne de deuil, portait le papillon tricolore joint,

47 — Extrait du rapport du commissaire de police de Saint-Brieuc au préfet : répression par la police française de jeunes manifestants le 18 juin 1941 pour le premier anniversaire de l'Occupation, le 19 juin 1941 (AD22, 1043 W 27).

ÜBERSETZUNG ANGEFERTIGT

480 / cat
BITTE BEI DER ANTWORT ANGEBEN

L'Autorité allemande donne un dernier avertissement à la population des côtes-du-Nord

A la suite d'ordres reçus de l'Administration Militaire Supérieure Allemande, M. le Colonel Commandant la Feldkommandantur des côtes-du-Nord exige que pour mardi 1^{er} avril à midi, dernier délai, toutes les lettres V et toutes les Croix de Lorraine tracées sur les murs et sur les devantures des magasins soient effacées.

A partir de cette même date, le port d'insignes reproduisant le Croix de Lorraine est formellement interdit.

Ceux qui, à l'avenir, contreviendraient à cet ordre seront traduits devant le Conseil de Guerre.

Il importe donc que chacun obéisse strictement à ces prescriptions, autant dans son propre intérêt que dans celui de la population qui se verrait infligée les sanctions les plus graves.

49 — Avertissement de l'autorité allemande à la population des Côtes-du-Nord par voie de presse afin d'effacer les graffiti gaullistes et anglophiles et menaçant de réprimer leurs auteurs [fin mars 1941] (AD22, 1043 W 27).

Durant les années 1940-1941, la propagande et les sabotages sont surtout le fait de la Résistance communiste. Dissous en 1939, le PCF tente de se réorganiser, avec plus ou moins de succès. En Bretagne, une direction régionale clandestine est mise sur pied dès l'été 1940. Dès lors, le PCF crée les premiers groupes armés de l'Organisation Spéciale (OS) comme en avril 1941 dans les Côtes-du-Nord, c'est-à-dire là où il était solidement implanté avant la guerre. En Bretagne, le FN (Front national de lutte pour l'indépendance de la France) n'apparaît qu'à la fin de l'année 1941, soit plus de six mois après sa création par la direction communiste nationale. Durant ces premières années d'Occupation, les communistes se distinguent également par la tactique des attentats individuels.

Pour chasser l'Allemand maudit :

" AKA NÔS CITOYENS
FORMEZ VOS BATAILLONS
LE FRONT NATIONAL.

ALLE VICHY
La France ne veut pas des nazis

ALLE PÉTAÏN
le peuple a fais.

DEBUT LEUPEL DE FRANCE POUR
CHASSER CES GREDES.

LE FRONT NATIONAL.

50 — Tracts répandus probablement dans les rues de Guingamp par le Front national [1942] (AD22, 1043 W 28).



Résistance, les débuts

L'appel du 18 juin et son impact : la Résistance spontanée

Les premiers actes de résistance sont des actes réflexes sans lendemain qui manifestent une hostilité et une rage devant la défaite et l'occupation. Ils peuvent prendre la forme de laceration d'affiches allemandes, comme en septembre 1940 à Lamballe. En août 1940, les premiers sabotages, des fils électriques coupés, sont notés à Lescouët-Jugon et à Lannebert. Le 11 novembre 1940, des tracts sont distribués à Paimpol et à Guingamp. Début 1941, dans les cinémas, les spectateurs de l'Arvor à Guingamp sifflent lorsque Hitler apparaît à l'écran, et de violentes manifestations accompagnent les actualités allemandes à Saint-Quay-Portrieux.

Le début de l'occupation allemande dans les Côtes-du-Nord est aussi marqué par quelques formes d'opposition à la Wehrmacht. La répression peut se matérialiser par six mois de prison pour « insultes à militaire allemand », huit mois et demi pour « coup de pied à un soldat allemand » et jusqu'à cinq ans pour « injures envers le Führer ». Le premier fusillé des Côtes-du-Nord, Ange Dubreuil, est passé par les armes le 5 décembre 1940 pour s'être battu avec un soldat allemand à Dinan. Yves Coantin, boucher à Saint-Adrien, est fusillé le 9 avril 1941 pour le motif de « coups de couteau à un soldat allemand ».

« Hier au soir 18 juin, à l'heure où se formait le Gouvernement Pétain qui abandonne lâchement la lutte, nous avons écouté sur l'antenne de Londres le message revigorant que le général de Gaulle, en mission dans la capitale anglaise, adressait aux Français. Il invite tous les officiers et les soldats à se joindre à lui pour la résistance. »

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 1, 19 juin 1940 (AD22, 105 J 1).

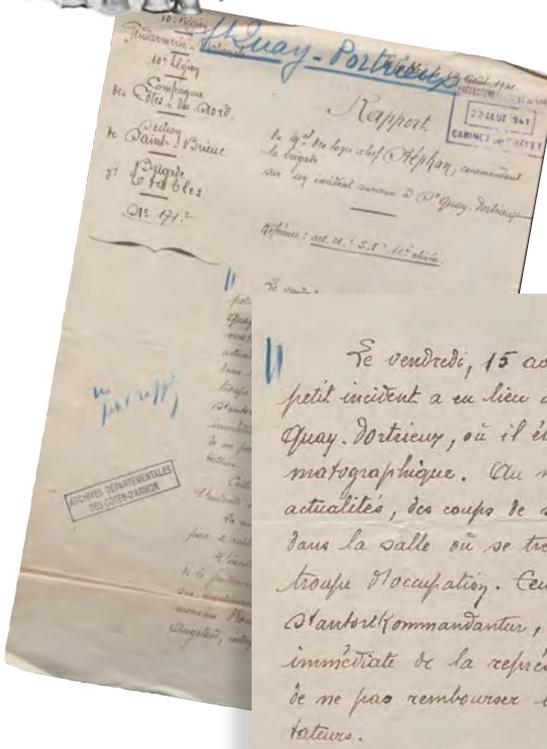
ÉPIGRAMME : L'AN I DE LA COLLABORATION

« Le capitaine Kassekou, un réfugié du Nord, m'a remis l'épigramme suivant qui s'intitule : « L'an I de la Collaboration. Français !!! »

<i>Aimons et admirons L'éternelle Angleterre Maudissons, écrasons Le nazi sur la terre Soyons donc le soutien De ces navigateurs A eux seul appartient La palme du vainqueur</i>	<i>le chancelier Hitler est indigne de vivre. le peuple d'outre-mer sera seul à survivre. du Führer allemand de la race maudite le juste châtiment sera le vrai mérite.</i>
--	---

Lisez d'abord le texte intégralement. Vous serez révolté et horrifié de ce panégyrique d'Hitler, mais il y a une autre façon – et c'est la bonne – de la déchiffrer : il faut séparer la pièce en deux tronçons dans le sens vertical et lire chaque moitié, l'une à la suite de l'autre. Le résultat vous reconfortera.

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 11, 3 mars 1941 (AD22, 105 J 2).



51 — Rapport de gendarmerie concernant des sifflets durant « la projection des actualités » en présence de « militaires de la troupe d'occupation » à Saint-Quay-Portrieux, le vendredi 15 août 1941 (AD22, 2 W 88).



52 — Affiche bilingue annonçant la condamnation à mort d'Ange Dubreuil, 5 décembre 1940 (AD22, 25 Fi 13).



53 — Affiche bilingue annonçant la condamnation à mort d'Yves Coantin, 22 mars 1941 (AD22, 25 Fi 15).



A LA POPULATION

Le 11 juillet 1943, il a été commis un acte de sabotage sur la ligne Yffiniac-Saint-Brieuc. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre les mesures suivantes :

- 1^o - L'arrondissement de St-Brieuc, y compris la ville de St-Brieuc, est frappé d'une amende de 400.000 fr. à répartir proportionnellement sur les habitants. Cette somme sera payée par chèques pour le 15 juillet 1943 à la Police de Sécurité de Rennes. Cette somme est destinée à l'Etat Allemand.
- 2^o - du 13 au 15 juillet inclusivement, tous les cinémas de l'arrondissement resteront fermés.

Je me réserve le droit de prendre d'autres mesures.

Le Commandant de la Sicherheitspolizei et du S.D. à Rennes

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES-D'ARMOR

59 — Avis à la population du Commandant de la Sicherheitspolizei et du SD (Service du renseignement et du maintien de l'ordre de la SS) à Rennes à propos d'un acte de sabotage commis le 11 juillet 1943 sur la ligne Yffiniac-Saint-Brieuc [juillet 1943] (AD22, 2 W 86).

ACTIVITES DU GROUPE DE SABOTAGE DU DEPOT de la S.N.C.F. de SAINT-BRIEUC

FIFE

- Fin Juin 1943 - Enlèvement de certains outils des alézeuses
- JUIN - Enlèvement du coussinet de l'arbre outil de l'alézeuse horizontale
- OCTOBRE - Enlèvement d'une boîte d'essieu et des coussinets d'une machine à la fosse de visite.
- 6 DECEMBRE - Enlèvement des courroies trapézoïdales de l'alézeuse horizontale (15 jours d'arrêt) 16 heures.
- FIN DECEMBRE - Tous les accessoires principaux des alézeuses verticales et horizontales (arbre port-outils et outils) 10 H.
- 2 JANVIER 1944 - Enlèvement des courroies trapézoïdales d'un étai liseur (au moins 8 jours d'arrêt) 16 heures 45
- 4 JANVIER - Toutes les courroies du dépôt avec la réserve, soit 95 mètres à 21 H. 30 - entrer l'outillage après avoir cassé un barreau. Pour toute arme 8 couteaux.
- 24 JANVIER - Tourillon d'un étai liseur. 20 heures.
- MARS - Enlèvement de tous les coussinets de la machine (41.525) réparée par une équipe boche. 5 heures.
- MARS - Sabotage des pignons des vernis de la fosse de visite. Un pignon inutilisable. (Arrêt 12 jours) Enlèvement des plombs fusibles des machines-outils.
- FIN MARS - Enlèvement des papiers et machine à écrire du bureau du chef de dépôt - 4 heures.
- 19 AVRIL - Sabotage de la S.N.C.F. au plastique. Vernis et visées de la fosse détruits (pas encore réparé) 3 machines dont 1 montant 41.000 - 241.000 - Plaque tournante (négatif) Grue (négatif) Destruction de canalisation d'eau 53 heures
- 20 AVRIL - Essai de sabotage contre le transformateur. Manqué par l'insuccès de quelques français . 22 heures.
- 21 AVRIL - Nouvel essai à 3 heures manqué des gardes boches.
- 29 AVRIL - Sabotage au plastique des 8 machines 141.200 - 230.265 - 231.592 - 41.080 - 131.575... plus quelques autres de moindre importance. Moteurs de levage de machines (très important - non encore remplacé) Grue 10 tonnes. Canalisation entraînant suppression d'eau dans tout le dépôt.

60 — Reconstitution de l'activité du groupe de sabotage du dépôt de la SNCF de Saint-Brieuc relevée par Roger Huguen [sans date] (AD22, fonds Roger Huguen 68 J 6).

Le dernier type de réseau est le réseau d'action. Sa principale mission est le sabotage, toujours dans l'optique des combats de la Libération auxquels il doit prendre part. En attendant le Jour J, les résistants s'entraînent par petits groupes à la guérilla et au maniement des armes dans des fermes isolées. En fort développement de 1942 à 1944, les réseaux s'implantent davantage en ville qu'à la campagne. Beaucoup sont toutefois réprimés à la fin 1943 et au printemps 1944, et ne pourront jouer le rôle qui leur incombaît à la Libération.

... onze heures dix, Mr Le Ster, Jean, 64 ans, retraité des Chemins de fer demeurant au n° 14 de la Rue de Cuverville à Saint-Brieuc, déclare :

Hier, 19 avril 1944, j'étais chez mon camarade Le Texier, 26 rue de la République des Chemins de fer, 21 Rue Belle Zola, à partir de 20 heures. J'ai quitté ce dernier vers vingt-deux heures trente. J'étais déshabillé et me préparais à me coucher lorsque j'ai entendu une détonation. Cette détonation paraissant rapprochée, j'ai tout de suite pensé qu'elle provenait du dépôt. Je me suis habillé et, comme je fais partie de la défense passive je suis sorti dans la rue. Au même moment se sont produites plusieurs détonations provenant du dépôt. Je voyais même les lumières. J'ai passé le long du mur près du réservoir à eau. Je n'ai vu ni entendu personne dans la rue. Je n'ai pas vu non plus les jeunes gens qui gardaient les dits réservoirs. Je suis resté environ vingt minutes dans la Rue et, pendant ce temps j'ai causé à Madame Le Moine, demeurant 10 rue de Cuverville. J'ai rentré chez moi sans rencontrer personne.

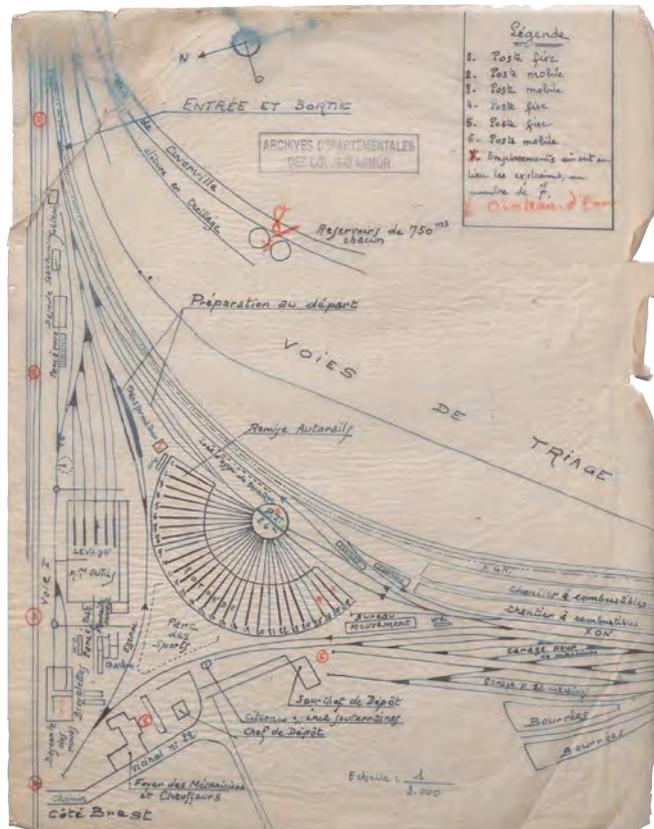
"La clôture de ma maison est mitoyenne avec les réservoirs à eau. Toute la journée d'hier, je travaillais dans mon jardin à quel quel je vois tout ce qui se passe sur le plateau des réservoirs. Je n'ai remarqué personne rôder autour de ces réservoirs. Je n'ai donc pas pu donner aucun renseignement susceptible d'aiguiller les recherches pour la découverte d'actes de sabotage de cet attentat, commis au cours de la nuit au dépôt."

Lecture faite, persiste et signe.

A quinze heures, Monsieur DELARUE, Louis, âgé de 21 ans, demeurant 8 Rue Folaïn-Corbion à Saint-Brieuc, S.E.T., garde des communications du dépôt des machines à Saint-Brieuc, déclare :

Hier, 19 courant, j'ai pris mon service à vingt heures au dépôt des machines à Saint-Brieuc. Je remplais le Chef d'équipe et mes fonctions consistaient à faire des rondes à l'intérieur du dépôt. J'avais déjà effectué deux rondes : la première à 20 H30 et la deuxième à 22 heures. Au cours de ces deux premières rondes, je n'ai rien remarqué d'anormal, ni aperçu aucune personne étrangère du service du dépôt sur mon itinéraire. Lors de mon départ pour ma troisième ronde, il était environ 23 H 45 ; à ce moment je savais déjà par un des surveillants me trouvant à la fosse aux lions que des attentats étaient prévus dans le dépôt. Néanmoins, j'ai voulu effectuer ma ronde afin de prévenir mes camarades qui étaient de garde et de redoubler de surveillance. Arrivé à proximité du transformateur, j'ai aperçu le garde RICHARD, à environ quatre ou cinq mètres de la grille de ce transformateur. J'ai appelé ce garde, mais au même moment une explosion s'est produite. Je n'ai pas eu le temps de me coucher et j'ai reçu plusieurs éclats dans le dos et dans les jambes. Malgré mes blessures, je suis allé à la plaque tournante et j'ai vu également qu'un homme était de garde. J'ai vu cet homme à qui une bombe venait d'éclater au transformateur. Cet homme a quitté la plaque tournante et a environ cinq minutes après, une explosion s'est produite à l'endroit où il se trouvait de garde. Par la suite, je suis rentré au poste téléphonique sans rencontrer personne sur mon chemin. Le téléphoniste

61 — Extrait du témoignage de Jean Le Ster extrait du procès-verbal dressé à propos des explosions survenues à la gare de Saint-Brieuc, 20 avril 1944 (AD22, 2 W 86).

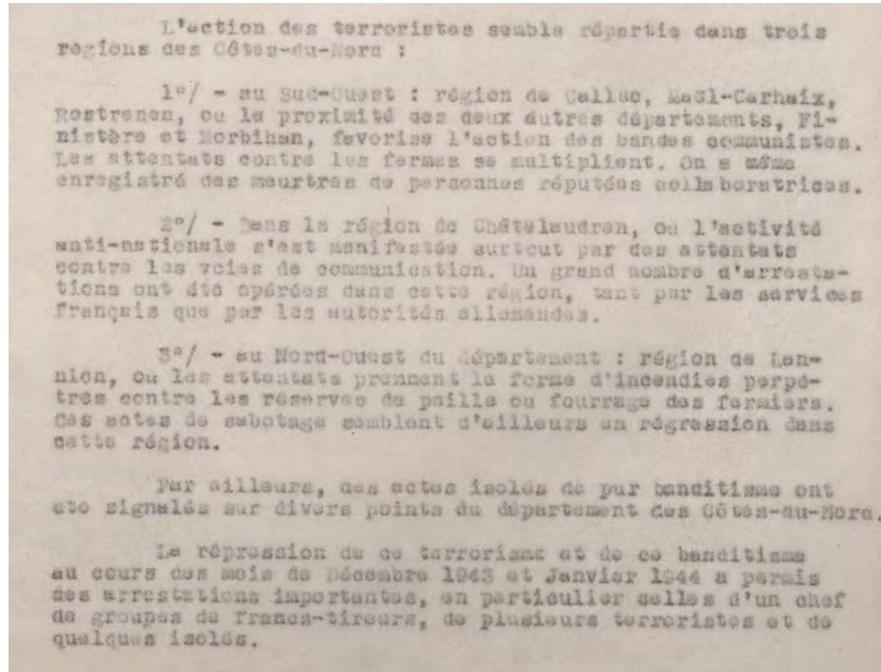


62 — Plan représentant les 7 ou 8 emplacements des explosions à la gare de Saint-Brieuc [sans date, 20 avril 1944] (AD22, 2 W 86).

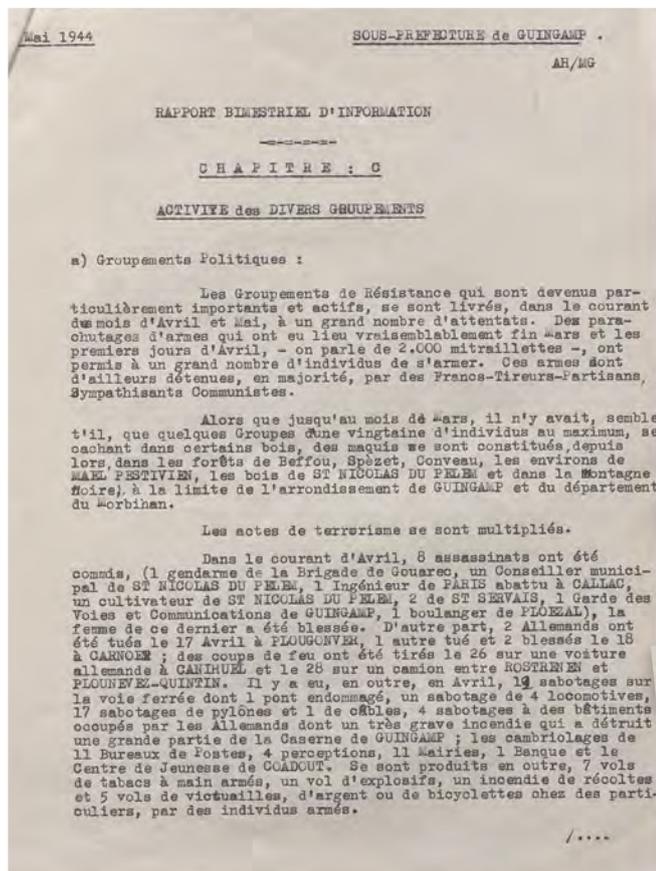


Résistance, les mouvements

La seconde forme d'organisation de la Résistance est le mouvement. Les mouvements se forment souvent autour d'un groupe d'amis qui ont en commun le refus de l'occupation allemande. Dans le département, on retrouve les quatre principaux mouvements de la zone occupée : l'Organisation civile et militaire (OCM), Libération-Nord, Défense de la France (DF) et le Front national (FN). Leur activité consiste en actes de sabotage mais aussi en la fabrication et la diffusion de tracts et journaux clandestins, l'élaboration de faux papiers, l'hébergement de résistants recherchés et de réfractaires au STO ainsi que le soutien matériel auprès des groupes armés. En effet, la Résistance développe aussi des groupes armés (à partir de 1941 mais surtout en 1944), qui se lancent dans l'action immédiate, comme les FTPF (francs-tireurs et partisans français) ou le groupe armé du FN. Aux sabotages relativement simples des débuts succèdent des attentats à l'explosif contre des bâtiments et des voies de communication, des attentats individuels contre des collaborationnistes et des policiers chargés de la répression. Les membres de ces groupes conservent le plus longtemps possible leur activité professionnelle et ne se regroupent que pour le temps de l'action afin d'être difficilement localisables.



64 — Extrait du rapport bimestriel du préfet relatant l'intensification de la Résistance et les sabotages dans l'ouest des Côtes-du-Nord, 1^{er} février 1944 (AD22, 1 W 5).



Le printemps 1944 voit grossir les rangs des maquis du département. Le maquis est le nom donné au lieu retiré, souvent boisé, où se réunissent les résistants; par extension, c'est le nom donné à un groupe de résistants. Celui de Squiffiec compte jusqu'à une cinquantaine d'hommes. Il en existe d'autres près de Lannion, à Ploubezre et Louannec. Au sud de Guingamp, des maquisards se sont installés dans la forêt de Malaunay. Ces petits maquis pratiquent le harcèlement des forces allemandes après le débarquement.

« Dernièrement, ils (les résistants) ont dévasté un poulailler, empruntant tous ses pensionnaires. Toutefois ils ont laissé derrière eux le cadavre d'une vieille poule avec l'étiquette que voici : « Elle ne pondra plus pour les Allemands ».

Journal d'Ambroise Got, Saint-Quay-Portrieux, extrait du cahier 66, jeudi 23 décembre 1943 (AD22, 105 J 6).

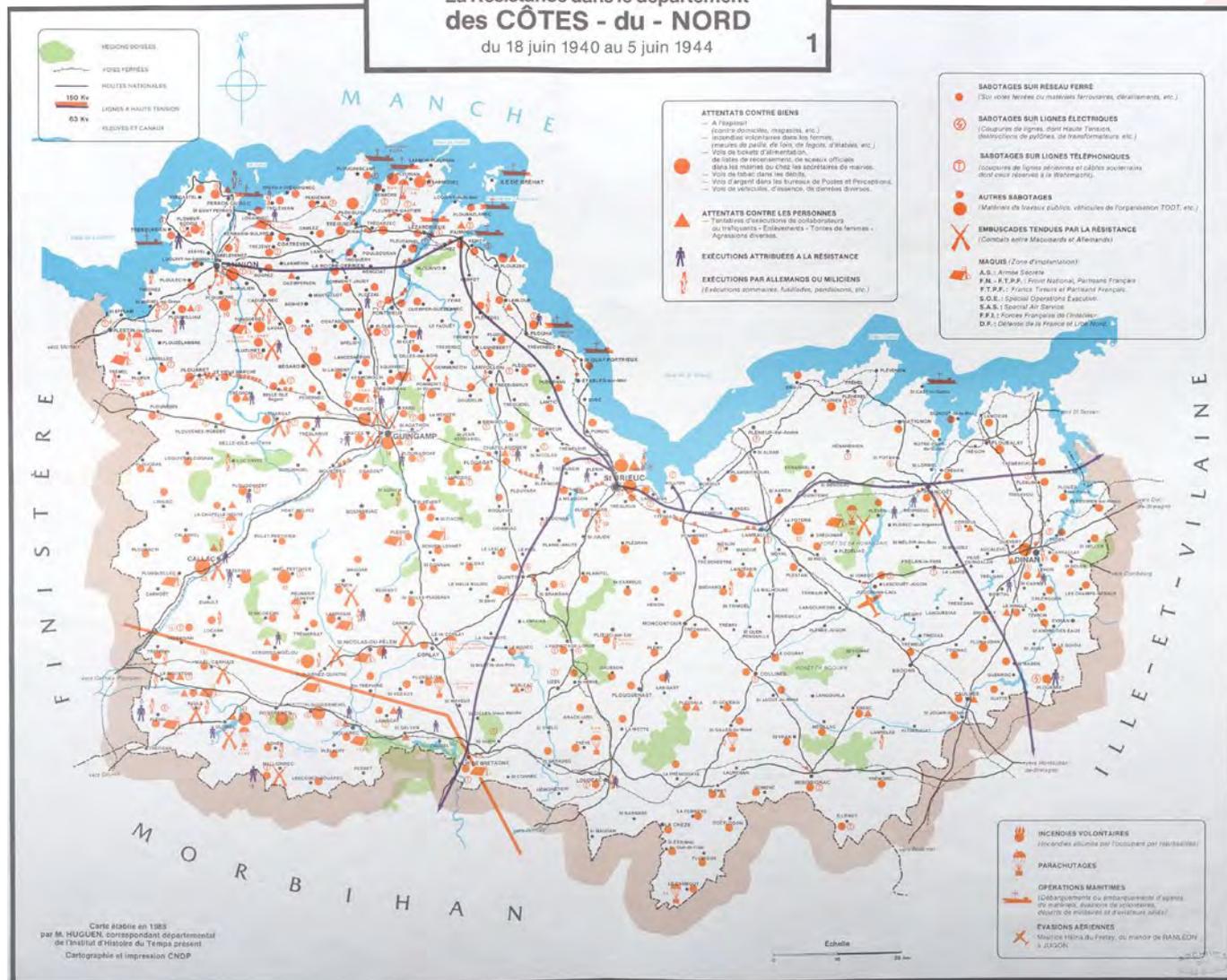
Les actes de terrorisme se sont multipliés.

63 — Extrait du rapport du sous-préfet de Guingamp au préfet en date du 22 mai 1944, relatant différentes attaques de soldats allemands (AD22, 1 W 9).



INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT
La Résistance dans le département
des CÔTES - du - NORD
du 18 juin 1940 au 5 juin 1944

1



65 — Carte de la Résistance dans le département du 18 juin 1940 au 5 juin 1944 (AD22, fonds Roger Huguen 1 Fi 40).

66 — L'action de la Résistance dans les Côtes-du-Nord dans la période du 6 juin au 31 juillet 1944, d'après Roger Huguen, chronologie de la Résistance (plans vert, violet, bleu, rouge : noms donnés aux actions planifiées par le Bureau de renseignement et d'action de Londres).

	06 au 10 juin	11 au 20 juin	21 au 30 juin	1 ^{er} au 15 juillet	16 au 31 juillet	Total
Sabotages voies ferrées « Plan vert »	18	25	21	42	37	143
Sabotages lignes téléphoniques « Plan violet »	14	26	18	21	23	102
Sabotages lignes électriques « Plan bleu »	1	0	0	13	9	23
Attaques Embuscades « Plan rouge »	6	21	14	34	41	116
Parachutage d'armes et de munitions	1	2	7	23	31	64

Portraits de résistants

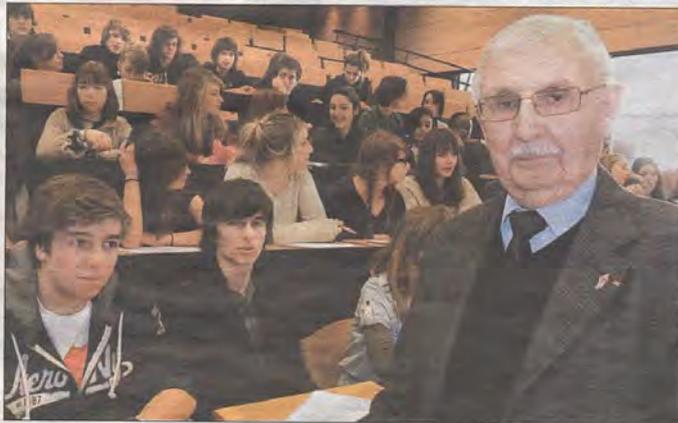
La Résistance bretonne se caractérise tout d'abord par l'importance des étrangers et par la jeunesse de ses effectifs. La Résistance est composée à 85 - 90 % d'hommes et à 10-15 % de femmes.



67 — Groupe de résistants FTP à Saint-Gilles du Méné, premier rang à gauche « Mimile » et Roger Peltier dit « Bouboule » (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

Lycée Renan. Un ancien résistant et déporté témoigne

Maurice Pellan, Briochin âgé de 88 ans, est un rescapé de la Seconde guerre mondiale. D'abord résistant, il a ensuite connu la déportation. Deux classes du lycée Renan l'ont rencontré.



Maurice Pellan a raconté aux lycéens de deux classes de première du lycée Renan ce qu'il a vécu pendant la guerre 1939-1945.

Le lycée Renan est presque désert mercredi après-midi. Comme chaque semaine, pas de cours durant cette demi-journée. Pourtant, une cinquantaine d'élèves de Première « Economique et social » a pris place dans l'amphithéâtre de l'enceinte scolaire. Elle attend Maurice Pellan et le récit de son parcours lors de la guerre 39-45. Marie Le Louarn, enseignante

en Histoire-géographie, a organisé la rencontre. « C'est l'occasion pour les élèves de travailler sur des documents d'époque et d'effectuer des recherches à travers un témoignage », explique-t-elle.

« Transmission du devoir de mémoire »

Les lycéens participent en fait à un concours national, annuel, sur la seconde Guerre mondiale. Pen-

dant quelques mois, ils vont étudier la répression de la Résistance par les autorités d'occupation et le régime de Vichy. S'ils sont primés au niveau départemental, les élèves pourraient recevoir les honneurs de la mairie de Saint-Brieuc et des anciens déportés, comme ce fut le cas l'année dernière. Ils pourraient ainsi défendre leur production au niveau hexagonal.

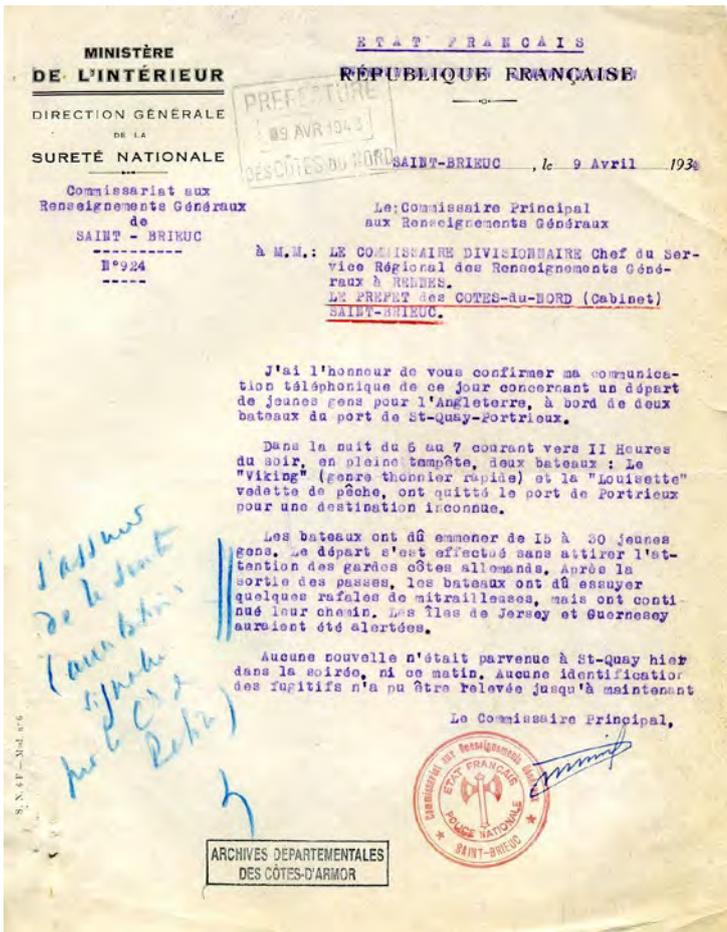
Mais « la démarche s'inscrit surtout dans la transmission du devoir de mémoire » déclare Marie Le Louarn. De la résistance de Maurice Pellan dès 1941, à sa déportation en janvier 1943 dans l'Oise, puis à Oranienburg, en Allemagne, les lycéens en auront eu un aperçu. Et l'ancien cheminot briochin d'espérer « qu'ils n'oublient pas, pour que cela ne se reproduise jamais ».

Maurice Pellan

68 — Article du 21 janvier 2011, *Le Télégramme* (AD22, JP 167).

« De la résistance de Maurice Pellan dès 1941, à sa déportation en janvier 1943 dans l'Oise, puis à Oranienburg, en Allemagne, les lycéens en auront eu un aperçu. Et l'ancien cheminot briochin d'espérer "qu'ils n'oublient pas, pour que cela ne se reproduise jamais" ».

Maurice Pellan est décédé en mars 2015.



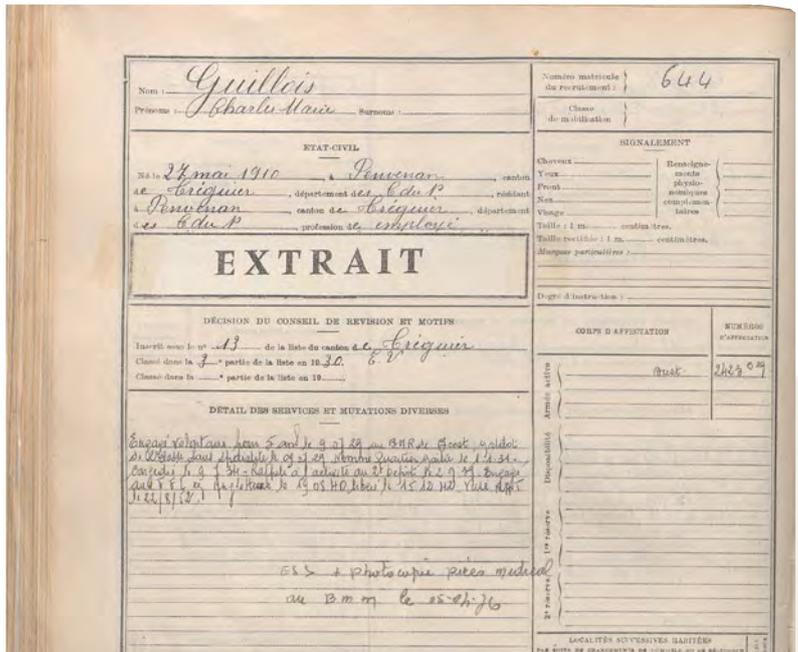
Départs pour l'Angleterre

Les côtes costarmoricaines sont le point de départ vers la Grande-Bretagne. Déjà, les 17 et 18 juin 1940, huit bateaux de commerce appareillent au Légué en emportant plus de 600 personnes parmi lesquelles des civils mais aussi des soldats français, anglais et polonais. Le 19 juin, le yacht Le Manou part de Paimpol. Parmi eux, le marin Charles Guillois de Port-Blanc, est chargé par Jean Marin, journaliste et résistant, de lancer les appels du général de Gaulle en breton sur les ondes de la BBC. Il y a encore quelques évasions par la mer au début de l'année 1941, notamment au départ de Paimpol. Le 15 janvier 1942, c'est la vedette La Korrigane qui échappe au contrôle allemand en partant de l'île de Bréhat pour rallier Portsmouth. Toutes les tentatives ne parviennent pourtant pas à toucher leur but. Le cotre Le Buhara est interpellé en février 1941 au large de Guernesey avec une quinzaine d'hommes à son bord. En 1943, le Viking part de Saint-Quay-Portrieux. Essuyant une tempête, 19 réfractaires au STO se retrouvent à Guernesey. Jugés, ils sont déportés dans des prisons et des camps en Allemagne. Seuls six en sont revenus.

69 — Documents des Renseignements Généraux du commissariat de Saint-Brieuc rapportant deux départs clandestins pour l'Angleterre à bord des bateaux la *Louissette* et le *Viking*, 9 avril 1943 (AD22, 2 W 88).

Trois groupes sociaux dominant dans la Résistance. Les ouvriers, les commerçants et artisans et les employés du secteur public. À une échelle plus locale, il ne faut pas oublier le rôle important de certains secrétaires de mairie, instituteurs et prêtres. À l'inverse, les employés du secteur privé et les agriculteurs sont sous-représentés, ces derniers n'apparaissent en effet que très tardivement – pas avant 1943.

Géographiquement, les villes et les côtes du département sont les premières à abriter des résistants en raison de la forte concentration de troupes allemandes, des professions qui y sont représentées, plus utiles à l'action résistante, et de leur rôle primordial pour les réseaux de renseignement et d'évasion. Au contraire, les cantons ruraux sont plus tardivement gagnés par la Résistance, qui recherche alors l'éloignement des troupes allemandes.



70 — Extrait de la fiche matricule n° 644 de Charles Marie Guillois engagé volontaire dans l'armée puis parti en Angleterre (AD22, 1 R 1754).



Femmes résistantes

Activité de M^{me} Geffroy institutrice à Grâces dans la Résistance

De novembre 1943, j'ai aidé les patriotes à distribuer des tracts et des journaux clandestins et la maison d'école est vite devenue le refuge des représentants du front national que j'hébergeais à leur passage dans la région (Alfred-Georges Grand mon mari a pris à charge les explosifs des environs de Guingamp, je les ai camouflés et distribués aux communes environnantes (Blouisy, Pedervec - Guingamp)

Un maquisard ayant été blessé par les Allemands, je l'ai recueilli et soigné pendant un mois. Deux autres maquisards ont également été nourris et logés chez moi pendant huit jours

J'ai établi et distribué de fausses cartes d'identité aux maquisards et aux réfractaires.

Du 10 juin au 13 juillet, aidée de M^{me} Kergall j'ai ravitaillé les maquisards, lavé et raccommodé leurs vêtements.

Avec quelques F.T.P., j'ai pénétré dans la mairie et j'ai aidé à détruire les fiches de recensement des habitants de la commune.

71 — Reproduction d'un témoignage écrit de madame Geffroy, institutrice à Grâces-Guingamp, résistante appartenant à un groupe de femmes résistantes (AD22, fonds Roger Huguen 68 J 4).

De nombreuses femmes sont entrées en Résistance, souvent sans prendre les armes ou rejoindre des maquis mais plutôt pour les ravitailler. Ces femmes, jeunes pour la plupart, étaient des agents de liaison qui parcouraient à vélo des dizaines de kilomètres. Distribuant des tracts ou collectant des informations militaires, elles hébergeaient aussi les clandestins et sont restées dans l'ombre même après la Libération. Seules 1173 se verraient délivrer la carte de combattant volontaire de la Résistance dans les cinq départements de l'Ouest. Des recherches récentes, comme celles conduites par Isabelle Le Boulanger, contribuent à les mettre en lumière. D'après cette dernière, beaucoup étaient des paysannes mais aussi des épicières, des restauratrices, des gérantes de cafés ou d'hôtels-restaurants. Les employées du service public (10 %), dont les secrétaires de mairie et les enseignantes (8,3 %), se sont également particulièrement mobilisées, ainsi que les religieuses en hébergeant des clandestins dans les couvents. [...] Seule Suzanne Wilborts, la mère de Marie-José Chombart de Lauwe, a exercé des responsabilités régionales avec son réseau, organisé à partir de l'île de Bréhat. Ces résistantes prenaient de gros risques et l'ont payé cher. Dans l'Ouest, plus de 400 ont été arrêtées et emprisonnées. Beaucoup ont été torturées. 200 ont été déportées et 33 n'en sont pas revenues.

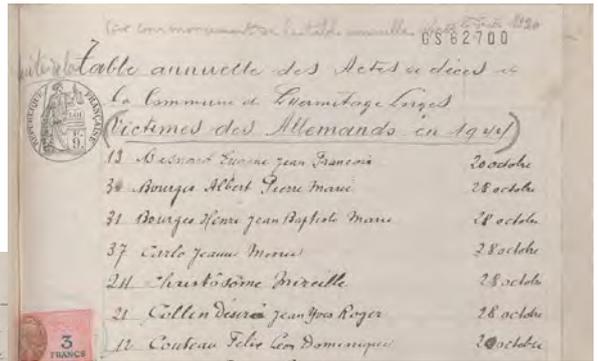
Isabelle Le Boulanger, « Bretonnes et résistantes », éditions Coop Breizh, 2018.



72 — Journal Patriotes bretonnes des Côtes-du-Nord (AD22, JP 125)

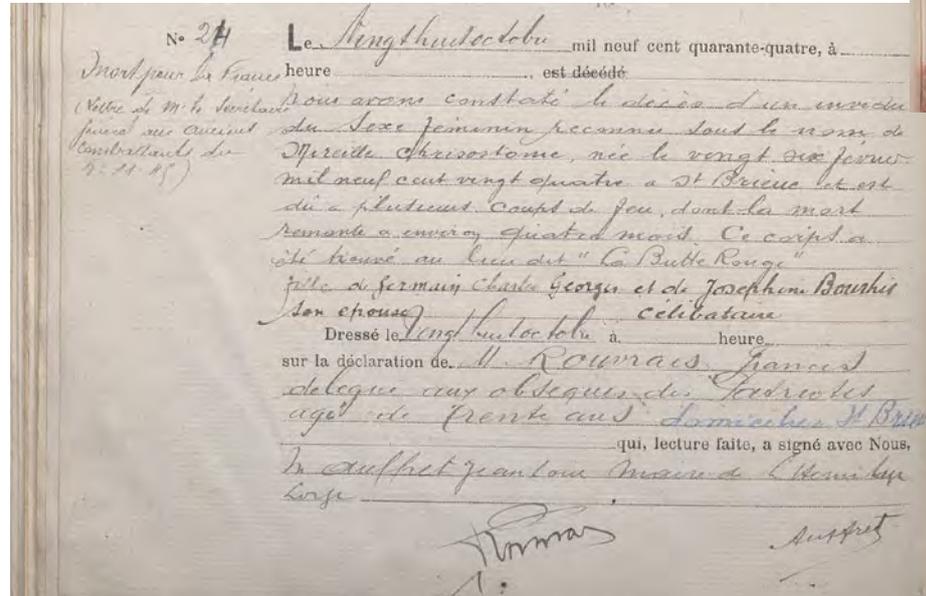


CHRISOSTOME Mireille [alias Jacotte]



73 — Acte d'état civil de la commune de L'Hermitage-Lorge constatant « le décès d'un individu de sexe féminin reconnu sous le nom de Mireille Chrisostome dû à plusieurs coups de feu, dont la mort remonte à environ quatre mois », 28 octobre 1944 (AD22, 7 E 80/32).

Elle aura la mention « Mort pour la France ».

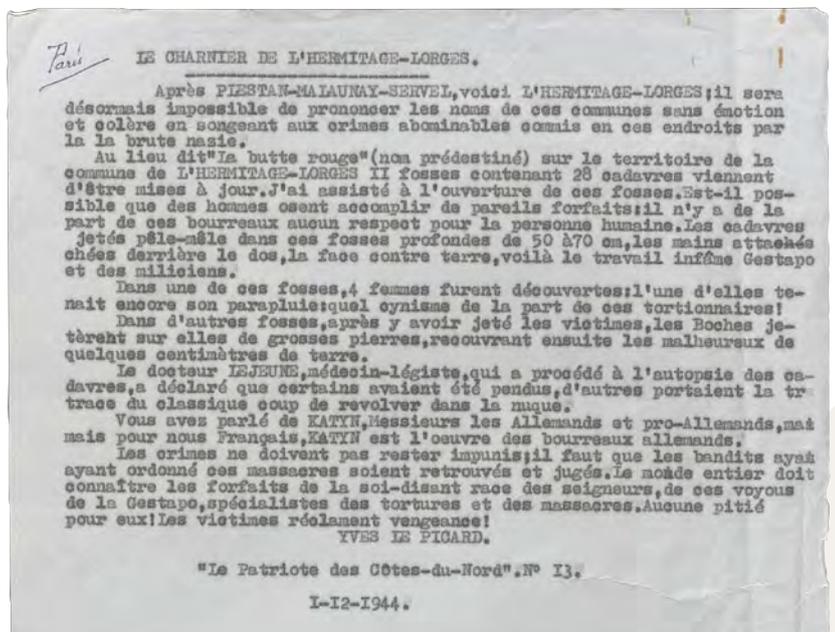


Née le 26 février 1924 à Saint-Brieuc, Mireille Chrisostome a été employée aux Eaux et Forêts et agent de liaison de la Résistance. Après la défaite de 1940, la présence militaire allemande la conduit parfois à manifester bruyamment son patriotisme.

Après sa rencontre avec Jean Devienne, représentant du Front national dans les Côtes-du-Nord, elle devient l'une de ses agents de liaison et choisit le pseudonyme de « Jacotte », prénom d'une de ses amies. Le 11 juillet 1944, Mireille Chrisostome disparaît lors d'une grande rafle effectuée à Saint-Nicolas-du-Pélem par le SD et ses auxiliaires de la Milice Perrot. Son cadavre est découvert fin octobre dans une fosse de la forêt de l'Hermitage-Lorge, où cinquante-quatre autres corps ont été enfouis sommairement. Selon l'enquête de gendarmerie, elle a été conduite après son arrestation à l'école de garçons d'Uzel-Près-l'Oust, utilisée par la Feldgendarmarie comme centre de détention et d'interrogatoire et a été exécutée d'une balle dans la nuque le 14 juillet.

Sa dépouille est inhumée dans la tombe familiale au cimetière Saint-Michel de Saint-Brieuc. La Légion d'honneur et la Croix de guerre lui sont décernées à titre posthume.

D'après <http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr>



74 — Extrait de l'article « Le charnier de L'Hermitage-Lorge », *Le patriote des Côtes-du-Nord* n° 13, 1^{er} décembre 1944 (AD22, fonds Roger Huguen 68 J 22).



M Bout

Bien chère Madame et Amie

Je m'empresse de répondre à votre lettre qui a fait revenir en moi tous les souvenirs des mauvais jours passés avec notre cher Alfred. Tristesse d'abord, de savoir que tant de nos camarades n'auront jamais le bonheur de revoir leur vie et leur famille, un peu de joie au souvenir de quelques camarades avec lesquels nous étions comme des frères et qui nous promettaient de mieux supporter nos souffrances. J'ai connu Alfred au commando de Kieutin, il était à une table avec tous ses camarades bretons. Nous avons un bon moment couché côte à côte. Les bretons au nombre de huit si je me souviens, s'entendaient très bien et au reçu des colis se partageaient tout ce qu'ils recevaient. Le 1^{er} octobre 44, nous avons été changés de commando. (une cinquantaine de Français faits prisonniers qui se plient le moins devant nos gardiens). Nos mangiers, Alfred et moi, côte à côte, et ayant reçu des colis français, des colis collectifs de la C.R.L. nous sommes restés tous les deux, séparés comme deux frères ce qui nous permettait nous procurer pour manger un peu plus. Le 1^{er} février nous avons quitté ce commando, passant aux Ustas, Heinkel, fils de Berlin, nous ne quittions pas, couchant tous deux dans un lit de 75 cm de large. Étrange, partant devant les avances Russes, nous sommes allés à Flossenburg jusqu'au 10 février nous sommes restés ensemble après cette date nous étions dans une même grande baraque, mais j'étais d'un côté et lui de l'autre ne pouvant nous voir qu'au moment des appels, c'est à dire hors pris par pris. Physiquement, votre fils avait beaucoup changé dans ces derniers temps, et à ce moment il a eu la dysenterie ce qui nous mettait dans un état impossible à décrire. Le 1^{er} nous avons passé un sem blant de visite médicale qui nous a

76 — Deux lettres de la main de Norbert Ferraguti du 6 et 14 août 1945 adressées à la mère d'Alfred Bihan, réfractaire au STO (AD22, 1 J 141).

La première lettre annonce le décès d'Alfred Bihan lors du transfert des prisonniers du camp de Kurstin au camp de Flossenburg.

La seconde lettre offre un témoignage sur les conditions de vie des déportés.



Déportés juifs

78 — Extraits du carnet de dessins de Raymond Lévy, adolescent élève de l'artiste Émile Daubé, incarcéré dans la prison de Saint-Brieuc en juillet 1943 avec ses parents et son frère pour défaut de port de l'étoile juive, juillet 1943.

Ils meurent tous en déportation à Auschwitz (collection particulière).

Raymond Lévy dessine en bas de tous ses croquis une grille de prison. Sur la première page il demande à ce que son carnet soit remis à son professeur Émile Daubé.



77 — Veste de déporté du résistant Yves Léon (AD22, 1 J 106).

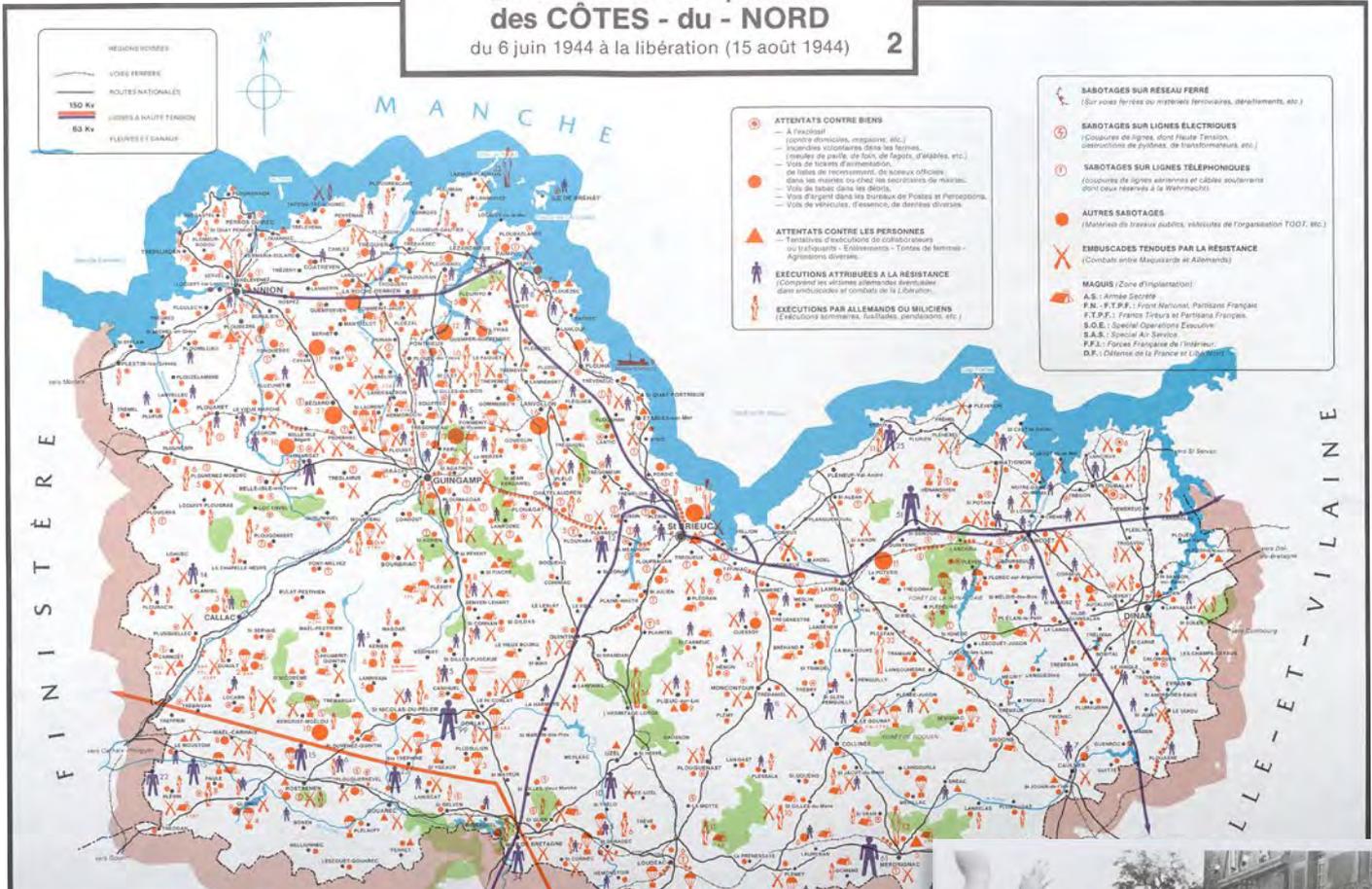
Yves Léon a été un réfractaire résistant interné dans les camps de Sachsenhausen entre mai 1943 et janvier 1945 et de Bergen-Belsen entre janvier et avril 1945.



Libération du département

INSTITUT D'HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT
La Résistance dans le département
des CÔTES - du - NORD
du 6 juin 1944 à la libération (15 août 1944) 2

79 — Carte de la Résistance dans le département du 6 juin au 15 août 1944 (AD22, 1 W 5).



Débarquement et insurrection généralisée

À partir du « Jour J », les résistants respectent les consignes de sabotages qui permettent de désorganiser les communications de l'ennemi et de retarder l'envoi des troupes allemandes sur le front normand (150 000 soldats allemands stationnent en Bretagne). La libération des Côtes-du-Nord s'effectue conjointement par les Américains et les FFI (Forces françaises de l'Intérieur). Après la percée d'Avranches le 31 juillet, les Allemands se replient vers les ports, notamment Brest et Lorient. Les FFI prennent position dans les villes avant l'arrivée des Américains. Quelques combats ont lieu, notamment à Merdrignac le 3 août. Le 6 août, les Américains entrent dans Saint-Brieuc mais il faut attendre le 14 pour voir Tréguier définitivement libérée et le 17 pour Paimpol. À Lanvallay, par exemple, Américains et FFI se battent côte à côte pour libérer la commune.



80 — Libération de Saint-Brieuc, place Du Guesclin et rue de Gouédic (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

« République Fr
XXXXXXXXXX
PREFET des COTES-DU-NO
COMMISSAIRE DE LA REPUB

Suis heureux vous annoncer la Libération complète arrondissement St-Brieuc et très avancée arrondissements Dinan et Lannion stop. Quelques engagements locaux à pontrieux et paimpol FFI stop.

Comité départemental de Libération m'a installé dans mes fonctions stop. M. ROYER - qui se rappelle ! mairie stop.

En dehors d'une bataille de rue à la suite de quoi déplorons (des) morts, ville presque intacte :
- lycée et une école partiellement détruits stop.
- Usine électrique, Usine des eaux, Viaducs, Gares intacts stop.

Population a fêté Libération dans la joie mais ordre complet maintenu stop.

Procédons arrestations prévues stop.

Ravitaillement assuré sans grosses difficultés mais stocks charbon infimes ; craignons manquer forces motrices pour battages et minoteries stop.

Espère pouvoir venir vous saluer très bref délai et vous exprime sentiments respectueux et

GAMBLIN »

81 — Transcription du premier télégramme conservé du préfet Gamblin au commissaire de la République Le Gorgeu, relatant la libération de Saint-Brieuc, 10 août 1944 (AD22, 1 W 5).

Retour des institutions républicaines

Les institutions

La Libération du territoire en 1944-1945 s'accompagne d'une phase de transition politique, judiciaire et de reconstruction matérielle et morale. Le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) rétablit la légalité républicaine avec de nouvelles autorités, constituées dans la clandestinité par la Résistance depuis la fin de l'année 1943 : des nouveaux préfets – Gabriel Gamblin dans le département – un commissaire de la République – Victor Le Gorgeu en Bretagne. À l'échelle départementale, on met en place le Comité départemental de Libération (CDL), composé de représentants des différents mouvements de résistance, des partis politiques et des syndicats.



82 — Photographie du Comité départemental de Libération. Constitué dans la clandestinité à la fin de 1943, il représente tous les mouvements de la Résistance et les partis politiques. Il est présidé par le radical socialiste Henri Avril. Au premier rang (de gauche à droite), Georges Heurtier (Libération-Nord), Pierre Moalic (parti communiste), le docteur Bellec (représentant le Conseil général d'avant-guerre), la baronne Halna du Frétay (représentant les femmes résistantes), Henri Avril, Charles Royer (Libération Nord, nommé maire de Saint-Brieuc à la Libération), Maurice Barré (Front national), Ferdinand Nicolas (réseau de renseignement de la France Libre, BCRA), Stanislas Le Moël (Libération Nord). Au second rang, Charles Bescont (Libération Nord), François Le Jean (chef départemental du Front national), Yves Henry (SFIO), abbé Chéruel (Défense de la France), Francis Rouvrais (SFIO), Christian Le Guen (CGT), Georges Rocher (Défense de la France) (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

Au nom du GPRF, les habitants se rassemblent face au drapeau tricolore croisé avec la bannière étoilée, acclament les représentants de la France libérée et les forces alliées. Les résistants se réapproprient ainsi l'espace public en présence des Alliés. C'est une première étape du recouvrement de la fierté nationale. Malgré une ambiance révolutionnaire, la situation se normalise en quelques semaines : le désarmement des résistants s'opère sans heurt car tous, y compris le Parti communiste français (PCF), aspirent au rétablissement de la légalité républicaine.



83 — Libération de Guingamp, 7 août 1944 (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

«Enfin

C'est avec un grand soulagement et une grande joie que, le vendredi 4 août, nous avons vu partir les Allemands qui nous occupaient depuis 4 ans, 1 mois et 20 jours. Pour se faire détester un peu plus, ils avaient projeté de faire sauter la jetée et le quai de Pordic(...). Toute la semaine nous attendions avec impatience nos amis les Américains. Quelques uns très sympa nous arrivèrent jeudi. Toute l'après-midi ils furent très entourés et très fêtés. Nos petits gars et petites filles les tutoient déjà en les appelant par leur prénom. (...) Dans notre joie restons dignes. N'égalons pas sous leurs yeux certaines misères. Aimons-nous les uns les autres. » Abbé Duclos, Binic.

Extrait du bulletin paroissial *Au large de Binic*, 13 août 1944, 38^e année N°19 (AD22, AP 393).

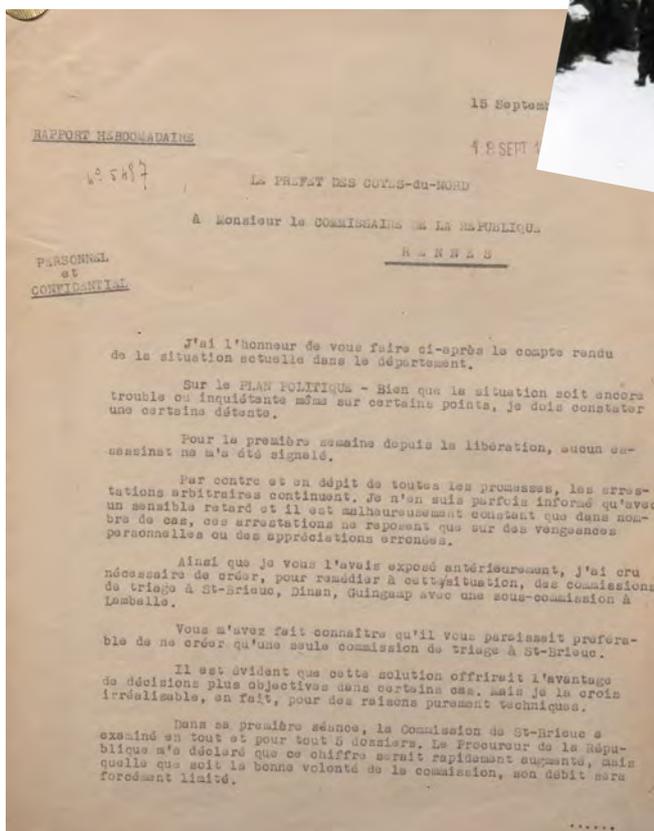


84 — Photographie de Charles Royer, maire de Saint-Brieuc, et Henri Avril place Du Guesclin le jour de la Libération, 6 août 1944, devant un véhicule américain de la Task Force (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

Retour de l'ordre républicain

Épurations spontanée et légale

La répression spontanée à l'égard des collaborateurs ou considérés comme tels (arrestations, internements, tontes, lynchages, exécutions sommaires) durant les premiers jours de la Libération fait rapidement place à une épuration judiciaire menée par les nouvelles autorités. De septembre 1943 à 1945, 243 exécutions sommaires ont lieu dans les Côtes-du-Nord. Les tontes de femmes sont un phénomène de masse en Bretagne comme en France : on recense 281 tontes pratiquées avant, pendant et après la Libération dans les Côtes-du-Nord. L'internement administratif de certains suspects de collaboration est souvent préventif et beaucoup sont libérés une fois le calme revenu. On évalue à 3521 le nombre d'individus jugés par les cours de justice et les chambres civiques, en Bretagne. L'ampleur des exécutions sommaires explique une épuration judiciaire sans doute plus modérée dans cette région. En effet, de la fin 1944 à 1946, les tribunaux d'exception condamnent à mort et exécutent 31 individus. L'épuration judiciaire a frappé plus de 500 collaborateurs dans l'ensemble du département.



86 — Extrait du rapport du préfet Gabriel Gamblin au commissaire de la République, 16 août 1944 (AD22, 1 W 5).

Ce rapport fait état « d'innombrables arrestations » arbitraires, « d'attaques à mains armées », de « sentiment d'insécurité » voir d'« anarchie grandissante ».



85 — « Femmes tondues », photographie prise à Saint-Brieuc (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

A la POPULATION

Les attentats se succèdent en notre Ville et provoquent l'émotion des honnêtes gens.

En mon nom personnel, j'entends flétrir comme il convient les auteurs de ces attentats, reprouvés par tous les éléments sains de la population.

Je suis autorisé à dire, qu'unaniment autour de moi, les représentants qualifiés de la Résistance au sein du Comité départemental de la Libération — à quelque groupe ou quelque parti qu'ils appartiennent, des catholiques aux communistes, et du M. L. N. au F. N. — élèvent contre ces agressions et contre ces destructions inutiles et dangereuses, la plus énergique protestation.

Je sais que certains tentent de les justifier en alléguant une prétendue carence de justice.

Mais l'œuvre de justice est en marche et ne s'arrêtera pas.

La COUR de JUSTICE a commencé la répression de la collaboration et déjà deux verdicts de mort ont été prononcés. Tous les moyens sont mis en œuvre pour accélérer le travail de la Cour; de nouveaux magistrats ont été nommés, de nouveaux inspecteurs de la police ont été appelés pour aider les magistrats.

NOUS VOULONS tous UNE JUSTICE prompt et totale, mais il faut aussi que cette justice soit éclairée, que des enquêtes sérieuses soient faites par d'honnêtes gens pour que l'innocent ne soit pas confondu avec le coupable.

Aujourd'hui même, la COMMISSION de CONFISCATION des BÉNÉFICES ILLICITES tient sa première séance. Sa justice sera totale.

Vous entendez que ceux qui ont voulu offrir leurs services à l'ennemi, que tous les profiteurs de la guerre soient châtiés, nous nous voulons aussi qu'ils reversent à la Nation l'argent de la TRAHISON.

FAITES CONFIANCE aux hommes qui sont chargés de faire rendre gorge aux bénéficiaires de la trahison.

CONSERVEZ VOTRE CALME, votre sang-froid, qu'il s'agisse d'attentats isolés ou de provocations organisées.

FAITES CONFIANCE à ceux qui ont la tâche éreçante d'administrer le pays et de maintenir l'ordre républicain.

La PAIX publique a été troublée, elle ne le sera plus longtemps.

Le Préfet : G. GAMBLIN.

87
Affiche « À la population », appel du préfet Gamblin contre les attentats et les règlements de comptes, Saint-Brieuc, 6 décembre 1944 (AD22, 2 W 26).



Lente reconstruction

La situation économique du département en 1944 et 1945 est très difficile. Les difficultés de transport perdurent. Le trafic portuaire est paralysé. Le premier hiver est très rude et le rationnement se poursuit (250 grammes de viande à Dinan en septembre 1944). Le chômage et l'inflation progressent. Le pays manque d'argent pour relancer l'économie.



88 — Trois photographies représentant le général de Gaulle et le préfet Henri Avril devant l'hôtel de ville, la gare et dans la cour de la préfecture à Saint-Brieuc (AD22, fonds Roger Huguen 68 J).

Normalisation, ordre républicain,

Parallèlement à l'épuration, la population retrouve la démocratie et les femmes votent pour la première fois en 1945 au moment des élections municipales, cantonales et législatives. Durant l'été 1945, de Gaulle entreprend un déplacement de plusieurs jours dans des cités côtières. Il reçoit un véritable triomphe de la part des populations locales.

« C'est par le train que l'ancien chef de la France Libre arrive le 21 juillet 1945 à Saint-Brieuc. Il est accueilli par une poignée d'officiels parmi lesquels : Charles Royer, le maire de la Libération, ou Henri Avril, ancien Résistant et nouveau préfet. Le général de Gaulle est accompagné de son ministre des Finances, un certain René Pleven, qui allait être élu président du Conseil général en 1948. Dans une euphorie générale, l'homme du 18 juin avait traversé à pied les rues du centre-ville. "Il y avait une foule considérable et pour l'apercevoir les gens grimpaient sur les réverbères", se remémore, 70 ans après, Annick Morin, âgée à l'époque de 14 ans. C'est du balcon de la mairie que le premier résistant de France s'adresse ce 21 juillet 1945, à la population briochine : "Dans la tourmente que nous avons traversée, aucune des régions françaises n'a été plus brave, plus française, plus dévouée que la Bretagne, et dans les villes bretonnes, je ne crois qu'aucune ait été plus brave, plus française, plus dévouée que Saint-Brieuc." »

www.letelegramme.fr/cotes-darmor/saint-brieuc/charles-de-gaulle-deux-visites-historiques-17-08-2015-10741748

L'approvisionnement en lait est toujours aussi difficile ; j'ai fait interner plusieurs cultivateurs réfractaires et vais passer à la confiscation du bétail.

Exploitant cette situation, des agitateurs s'accordent à proclamer l'insuffisance de l'administration du Ravitaillement. J'ai reçu une délégation composée de représentants de tous les partis et de toutes les organisations politiques, venue me réclamer une fois de plus la liberté du commerce. Je les ai mis devant la situation économique du Pays que je leur ai exposée sans fard, en leur déclarant que je me refusais à leur faire des promesses démagogiques que je ne serais pas en état de tenir.

Le F.N. continue une campagne par affiches dans le sens précédemment indiqué.

Prix .-

Malgré tous les efforts déployés une hausse progressive des prix continue à être notée. Les Services du Contrôle économique ont dressé un certain nombre de contraventions.

Industries - commerces - agriculture .-

Les pluies continuent à gêner les travaux agricoles et les paysans continuent à se plaindre du manque de main-d'œuvre.

Les industries et le commerce continuent à marcher au ralenti. Les usines Tanvez à Guingamp ont reçu une commande de 500.000 grenades, mais, à la suite de l'intervention d'un délégué communiste, la direction de cet atelier a été mise en accusation et les dirigeants de la C.G.T. prétendent subordonner la réouverture des ateliers à des conditions inacceptables pour les employeurs. Ces prétentions ont été appuyées par un vote de 190 ouvriers sur les 7 ou 800 que compte l'entreprise. Je vais m'efforcer d'apaiser le conflit.

Travail et main d'œuvre .-

Les chantiers de chômage sont arrêtés ce jour, faute de crédits. L'émotion est extrêmement vive dans les milieux ouvriers. Une délégation de la C.G.T. est partie pour voir le Ministre du Travail.

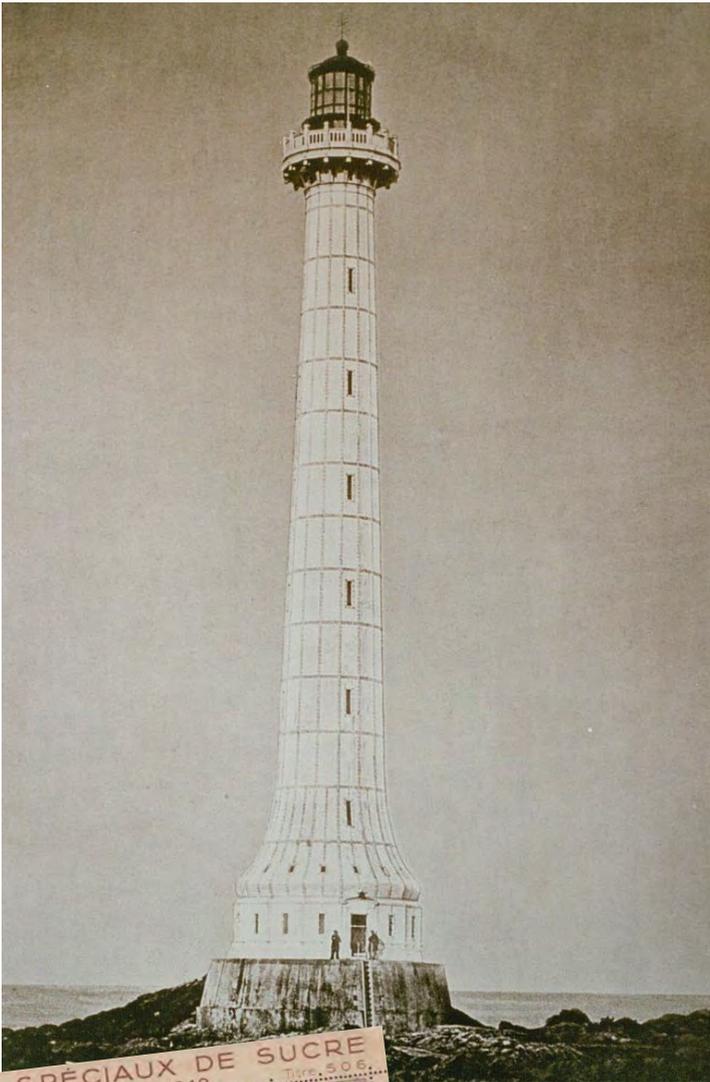
Par une modification des prix de vente je pense employer 1500 à 2.000 chômeurs sur les 5.000 que compte ce département, à l'abatage des bois.

Si des crédits arrivent rapidement, les Ponts-et-Chaussées pourront encore employer 500 chômeurs.

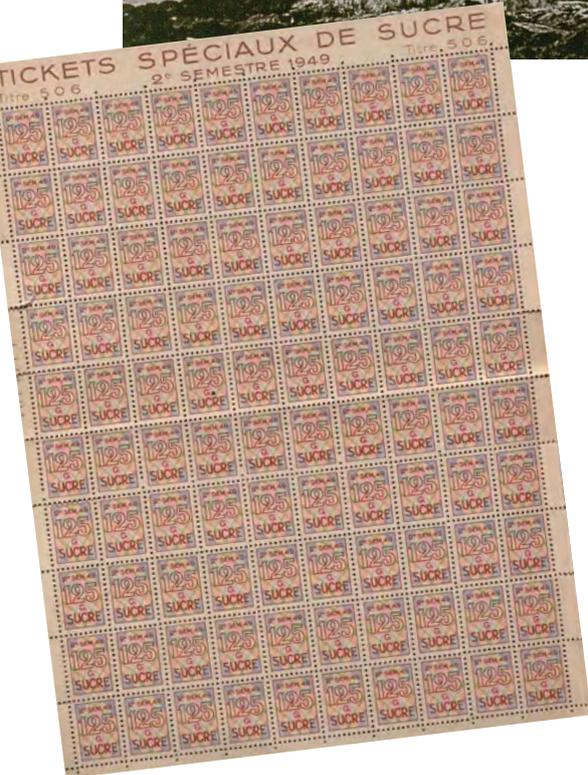
D'autre part, une attribution suffisante de carburant permettrait de remettre à la pêche de 1200 à 1500 inscrits maritimes. J'ai avisé les administrateurs de la Marine de l'urgence de cette attribution.

Je suis très attentivement le développement de cette situation dont la gravité ne saurait vous échapper.

89 — Extrait du rapport du préfet des Côtes-du-Nord sur la situation politique et économique du département, 16 décembre 1944 (AD22, 1W 5).



90 — Photographies représentant le phare des Roches Douvres au XIX^e siècle, lors de sa destruction par les Allemands en 1944 et sa reconstruction en 1952 (AD22, 1474 W 1).



91 — Tickets d'alimentation pour le sucre, le pain et le pétrole, année 1949 (AD22, 1 J 87/2).



Retour des prisonniers

Prisonniers français

Ils travaillent dans des camps, les stalags, à travers l'Allemagne et la Pologne. Chaque prisonnier appartient à un groupe de travail appelé Kommando. Ceux qui travaillent en usine souffrent le plus. Les paysans bretons sont, eux, principalement placés dans des fermes allemandes : les propriétaires ayant besoin de cette main-d'œuvre qualifiée pour remplacer les ruraux partis pour l'armée ont ainsi tendance à mieux traiter et nourrir leurs prisonniers. Le retour chez soi est aussi douloureux. D'un côté, les paysans emprisonnés reviennent avec quelques idées neuves : ils ont côtoyé l'avance technique et la motorisation des fermes allemandes. D'un autre côté, les cadres sociaux sont bousculés. « Certains ont laissé un bébé de 2 ans et retrouvent un gamin de 8 ans qui ne les reconnaît pas. Certaines fiancées n'ont pas attendu non plus... Plus globalement, des témoignages nous ont rapporté aussi que les femmes, restées à la ferme, ont pris les rênes. Cette redistribution des rôles est un bouleversement pour tous. »

d'après « Déracinés, enracinés, les prisonniers de guerre et la terre, 1940-1948 », Musée de la Résistance en Argoat.

189
 Pote prisonnier libéré fut l'électeur
 Bignon de Louaques qui arriva le 9 avril, venant
 de la région de Gessen.
 Le dernier rapatrié fut Robert Héril du
 Bourg qui revint seulement le 22 juillet, revenant
 de la Russie orientale, via la Russie et la Méditerranée

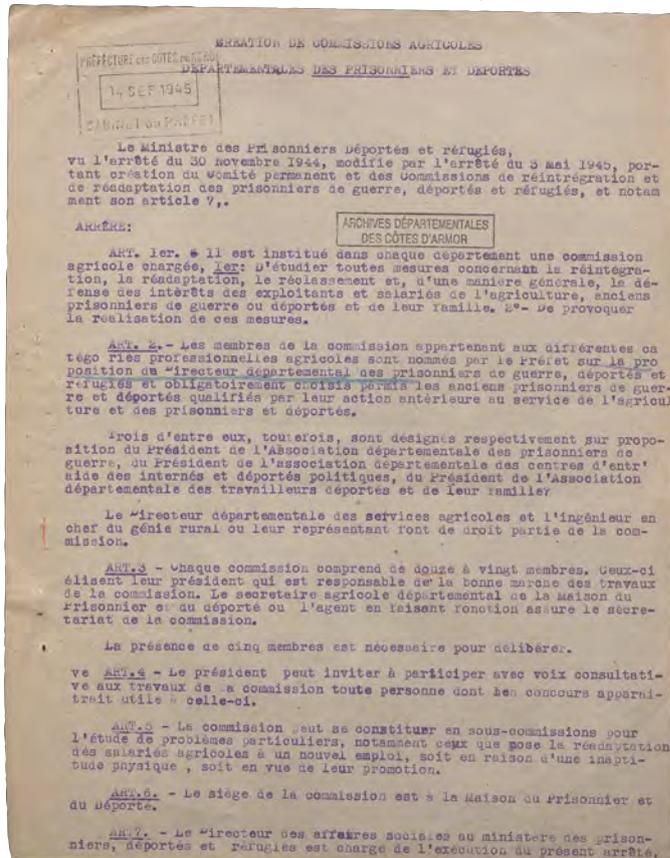
La libération des prisonniers
 L'avance des troupes alliées en Allemagne
 provoqua la libération de nombreux prisonniers et de
 déportés politiques et de travail, dès le début du
 mois d'avril 1945.

94 — Chronique des Champs-Géraux, pages 188-189 « La libération des prisonniers », « le banquet du retour des prisonniers » (AD22, 126 J).

Le banquet du retour des prisonniers
 Dès que tous les prisonniers furent rentrés dans
 leurs foyers nous décidâmes d'organiser un grand banquet gratuit pour fêter dignement leur retour.
 Il fut servi le 2 septembre 1945, dans la classe de l'École des Filles et sous le préau attenant, par le Chef Léon Essirard et comptait 200 convives. Il était placé sous la présidence de M. Pierre Busnel, Maire ancien prisonnier de 1914-18, et du Chanoine Boncompagni d'Evran, membre actif du Comité local des "Lotus des prisonniers".



92 — Une ordonnance parue au journal Officiel fixe les droits des prisonniers et déportés, Le Télégramme de Brest & de l'Ouest, 14 mai 1945 (AD22, JP 167).



95 — Création des Commissions agricoles départementales des prisonniers et déportés par le ministre des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, 1^{er} juillet 1945, reçu le 14 septembre 1945 à la préfecture des Côtes-du-Nord (AD22, 5 W 109).

Cette commission est chargée d'étudier et d'appliquer les mesures concernant la réintégration, la réadaptation, le reclassement et la défense des intérêts des exploitants et salariés de l'agriculture anciens prisonniers de guerre ou déportés et de leur famille.



93 — Bulletin de la Fédération nationale des centres d'entraide des internés et déportés politiques, 1^{er} juin 1945 (AD22, 5 W 109).



Retour des prisonniers

Prisonniers allemands

En 1945, pour reconstruire le pays, la France emploie, à un moindre coût, les Allemands non qualifiés comme prisonniers politiques. Dans les Côtes-du-Nord, d'abord détenus dans des camps de prisonniers, la plupart sont ensuite dispersés par petit groupe dans des fermes ou bien sur le littoral.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
 Archives Départementales
 DES CÔTES D'ARMOR

Nom et Prénoms : Beckmann, Robert
 Numéro Matricule : 1299 709
 Catégorie de Libération : non classé
 Situation de Famille : célibataire
 Profession d'Origine : cultivateur
 Profession demandée : ouvrier agricole

II. - Situation de l'Employeur actuel :
 Nom et Prénoms : M. Jean Marie
 Adresse : au Grand Que, Lanfains
 Profession : cultivateur

III. - Caractéristiques du Contrat :
 Numéro et date du contrat : 111/25.9.47
 Numéro de la Carte de Travailleur : 007.242
 Numéro de la Carte de Séjour : 47-AE 70.627/41

96 — Fiches de renseignements du dépôt des prisonniers de guerre allemands de Lamballe, année 1947 (AD22, 5 W 198).

Ces fiches indiquent l'état civil du détenu, sa situation familiale, sa profession et ses employeurs. Certains restent en France jusque dans les années cinquante.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
 Archives Départementales
 DES CÔTES D'ARMOR

Nom et Prénoms : HIANKE, Kurt
 Numéro Matricule : 1299.709 Age : 25
 Catégorie de Libération : non classé
 Situation de Famille : célibataire
 Profession d'Origine : vacher
 Profession demandée : ouvrier agricole

II. - Situation de l'Employeur actuel :
 Nom et Prénoms : Bringuemel Adrien
 Adresse : La Parcelain St. Carne
 Profession : cultivateur

III. - Caractéristiques du Contrat :
 Numéro et date du contrat : 339/23.9.47
 Numéro de la Carte de Travailleur : B 065.576
 Numéro de la Carte de Séjour : 47-AE 28.619
 Lieu de l'Entreprise : St. Carne

Handwritten notes: "zone France le 15/6/49", "dans un fuch no 49", "23-10-49", "du 22-10-52".

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR



N° matricule	Nom	désin	MOIS	D'AVRIL
1.	Tietjen	1. fil noir		
2.	Beest	1. lame de rasoir, 2. aiguille à coudre, 3. pique		
3.	Rennar	1. lame de rasoir, 2. dentifrice, 3. fil		
4.	Brinkmann	1. dentifrice, 2. aiguille à laine, 3. pique		
5.	Pontow	1. lame de rasoir, 2. dentifrice, 3. crayon		
6.	Rehmoser	1. dentifrice, 2. fil, 3. aiguille, 4. pique		
7.	714 627 Schramatzki	1. pique, 2. dentifrice		
8.	Meier K.	1. pique, 2. vis rouge		
9.	839 323 Nashöver	1. pique, 2. aiguille à coudre, 3. fil		
10.	Mayer M.	1. dentifrice, 2. lame de rasoir, 3. pique		
11.	838 390 Thomas	1. lame de rasoir, 2. cirage, 3. dentifrice		
12.	1 308 358 Bratkeher	1. pique, 2. glace, 3. lame de rasoir, 4. crayon		
13.	1 284 673 Eberle	1. lame de rasoir, 2. pique		
14.	1 289 986 Wamsor	1. petite pique		
15.	1 316 749 Wilk	1. pique, 2. crayon		
17.	1 307 202 Reinking	1. dentifrice, 2. crayon, 3. blaireau		
18.	1 078 585 Scholle	1. lame de rasoir, 2. aiguille, 3. fil		
20.	863 508 Eisenker	1. lame de rasoir, 2. dentifrice, 3. fil		
21.	1 319 209 Lasche	1. lame de rasoir, 2. rasoir, 3. blaireau		
22.	867 000 Grabbert	1. lame de rasoir, 2. rasoir, 3. blaireau		
23.	1 327 097 Köthe	1. cirage, 2. pique		
24.	863 577 Ahlers	1. lame de rasoir, 2. dentifrice, 3. pique		
25.	862 673 Menkehor	1. aiguille, 2. cirage, 3. aiguille à coudre		

97 — Cahier de contrôle de présence et de fournitures des prisonniers allemands du « kommando » n°343, tenu par des gardiens de la commune de Lanfains (collection particulière).



La population, certes bienveillante, est incapable de saisir la spécificité des horreurs que les déportés ont vécues. Les familles des déportés disparus sont en attente d'informations qu'on ne peut quasiment jamais leur fournir. Les derniers rapatriements ont lieu en juin-juillet 1945. Longtemps, les survivants ne parleront ni de la déportation, ni de leur difficile retour à une « vie normale ». À partir des années 70 et 80, ils apporteront à l'histoire leurs témoignages.

103 — Affiche « La France en guerre. Vainchen le camp de la mort » (AD22, 25 Fi 111).



104 — « Fêter ceux qui reviennent n'est pas assez », Ouest-France, annonce du 7 juin 1945 (AD22, JP 166).

LA GUERRE

MINISTÈRE DE LA GUERRE
DIRECTION des SERVICES de PRESSE
SERVICE CINÉMATOGRAPHIQUE N°6 DE L'ARMÉE
SECTION PHOTO

★ En dépit de l'odeur infecte qui imprègne le camp, des infirmiers dévoués donnent les premiers soins...

... mais quel secours faudrait-il à cet homme de trente-cinq ans, pour qu'il retrouve sa jeunesse ?

★ 1.600 hommes, 1.600 squelettes, en six mois, à la fosse commune

★ Un résultat des méthodes germaniques.

★ On donne enfin aux morts une sépulture décente.

★ Nos soldats rendent les derniers honneurs aux victimes de la sauvagerie allemande.

Un appel de M. Le Gorgeu
commissaire régional de la République
pour l'aide aux rapatriés

LE 18 JUIN
date historique
fête nationale

Amélioration
du service des P. T. T.

Paris, 29. — Au cours d'un appel radiodiffusé, M. le commissaire régional Le Gorgeu a expliqué que plus s'accroît la caduque des retours de rapatriés et déportés, plus grande se fait sentir la nécessité d'un réconfort moral et d'une aide matérielle. Le gouvernement accomplit un effort financier considérable, mais un vaste mouvement de solidarité doit jaillir de la nation. « Ce vaste mouvement de solidarité, a-t-il dit, devra comprendre surtout une campagne d'habillement, une campagne de ravitaillement et une campagne de collecte de fonds. « L'état des stocks ne laisse aucun espoir de pouvoir habiller la totalité des rapatriés et il sera déjà difficile de délivrer les objets nécessaires aux déportés politiques et aux prisonniers militaires. « Enfin, et dans quelques jours, pour permettre de collecter les sommes indispensables pour assurer aux rapatriés une arrivée décente, des bons dits « Bons du retour » seront émis au profit du Comité national et des comités départementaux d'accueil, qui justifieront de l'utilisation des fonds recueillis. « Ce que je désire surtout vous dire, c'est qu'il faut donner, donner aussi largement que possible les uns des vêtements, les autres de l'argent. Vous songerez à tout ce qu'ont souffert nos exilés. Vous songerez au dénuement dans les cultures dans ces pays d'influence française où elle a créé de nombreuses écoles. Elle désire que les troupes nécessaires au maintien de l'ordre puissent être envoyées en France. « Derrière l'intermédiaire tant à Brest qu'à Paris, qu'elle émettent des propositions de discussion. France a deux bataillons mal intentionnés. Les sources de renseignements sont limitées. On pensait que les troupes de France pourraient avoir des discussions et des renseignements. « Paris, 29. — La France entière fêtera avec éclat l'anniversaire du premier appel à la résistance lancé en 1940 par le général de Gaulle. A cet effet, de nombreuses cérémonies et manifestations commémoratives ainsi que des réjouissances publiques seront organisées tant à Paris qu'en province et se dérouleront le dimanche 17 et le lundi 18 juin. Cette dernière journée sera décorée Journée nationale. « Pottier recevait d'Altaquid le 18 juin 1944.

105 — « Un appel de M. Le Gorgeu, commissaire régional de la République, pour l'aide aux rapatriés », Télégramme de Brest & de l'Ouest, 30 mai 1945 (AD22, JP 167).

Et après ? Justice, devoir de mémoire et travail d'histoire

Histoire

Le travail des historiens dans le département a d'abord été principalement porté par Roger Huguen. Professeur d'histoire au collège Racine, à Saint-Brieuc, il rejoint, en 1956, le comité de la Seconde Guerre mondiale. Le comité devient l'Institut de l'histoire du temps présent, pour lequel il rédige plus de 5000 fiches sur les faits de guerre dans les Côtes-du-Nord. L'ensemble de son travail est regroupé dans un fonds donné aux Archives départementales des Côtes-d'Armor. Dans ce cadre, il publie une thèse sur les réseaux d'évasion des aviateurs, de 1940 à 1944, mettant particulièrement en avant l'action essentielle du Réseau Shelburn à partir des rivages de Plouha. Sur ce sujet, il publie, en 1993, *Par les nuits les plus longues*. Le second historien est Christian Bougeard, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale à Brest, dont la synthèse *Le choc de la guerre dans les Côtes-du-Nord, 1939-1945* fait référence, comme les travaux de Jacqueline Sainclivier pour la Bretagne. De nombreux chercheurs poursuivent ce travail nécessaire pour nous éclairer. Il faut ainsi signaler la synthèse *L'Ouest en mémoire (fresque INA)* de deux historiens, Fabien Lostec et François Lambert, qui a inspiré les textes de cette exposition.

<http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/parcours/0004/la-bretagne-dans-la-guerre>

Le procès :

Notre envoyé spécial à Nuremberg LES ACCUSÉS RANGÉS A LEUR BOX rient au rappel de leurs crimes à Rennes, Nantes, Caen, partout...!

NUREMBERG, 20.

On se serait cru tout d'abord au théâtre. Rien ne manquait pour que l'illusion fût complète. La salle d'abord, où les journalistes étrangers — seuls spectateurs munis de casques leur permettant d'entendre à leur choix la version française, anglaise, russe ou allemande du procès — occupent, à l'orchestre ou aux balcons, des fauteuils numérotés. Beaucoup, comme au théâtre, ont d'ailleurs apporté leurs jumelles.

Les photographes sont dans les loges cependant que les traducteurs travaillent dans une petite cage vitrée. Les sousses sont remplacées par les M.P. en uniforme impressionnant.

La scène où se trouvent le Tribunal, les bancs de la défense et ceux des accusés, est violemment éclairée par de puissants projecteurs.

Le fond de la scène est décoré par le Tribunal: sièges sur le côté droit. Les accusés y font face avant de partir aux lieux défensives dont beaucoup portent la robe noire et violette et le bonnet carré. A d'autres tables sont assis les représentants des quatre dé-

putés, de sa morgue ni de sa superbe et il ne manifeste aucune impatience — lorsqu'il est un dit-é — avec les coutures qu'il porte. Lui aussi, comme tous les accusés, Rosenberg, le historien du Parti, voisin avec l'ancien gouverneur de Pologne, Franck, dont le visage a vraiment quelque chose de bestial. A côté de lui, l'ancien ministre de l'Intérieur, Frick, fait figure de personnage habillé de criminel de peu d'envergure.

par Yves LE DANTEC

Julius Streicher, par contre l'ancien directeur de l'agence propagande antisémite, a toujours son visage d'aventurier et de bandit de grand chemin. Il est le plus vulgairement agité. A gauche, le docteur Meiser, aux yeux de porcins et aux talons tombants, bavarde et discute avec son professeur au ministère de l'Economie Nationale, le fameux docteur Schacht, dont le nez saute toujours d'un immense faux col blanc.

Le vieux Krupp est mort

Au deuxième rang derrière Go-

ebbels, restent, très peu l'attention, vingt accusés sont donc rassemblés pour ce procès. Vingt-quatre avaient été cités, mais le docteur Ley a été suicidé le vieux Krupp est mort, le général von Weizsäcker, le général von Brauns, toujours introuvable. Derrière les accusés, huit M.P. casqués de blanc montent une garde rigide.

L'acte d'accusation

A 10 heures, la Cour Militaire de justice fait son entrée. La salle est en uniforme et dont l'extrême jeunesse contraste avec l'âge inhumainement respectable de leurs collègues occidentaux.

Ils sont en robe. A l'exception des représentants soviétiques, qui sont en uniforme et dont l'extrême jeunesse contraste avec l'âge inhumainement respectable de leurs collègues occidentaux.

Après quelques paroles du Lord Justice Lawrence, soulignant la dignité et l'importance de ce procès, le procureur américain S. S. E. Alderman commence la lecture de l'acte d'accusation. Et qui lui auraient été tenus d'oublier qu'ils allaient assister au déroulement de l'un des plus terribles et les plus sanglants l'humanité, sont brutalement rappelés à une juste appréciation des choses.

Quatre chefs d'accusation, en effet, que cette énumération de crimes et de forfaits dont se sont rendus coupables pendant 6 années, les 25 criminels de guerre réunis sur les bancs des accusés, les hommes, qui leur ont été les collectivités, le gouvernement du Reich, les S. S., les S. A. et l'Etat-Major allemand.

Quatre chefs d'accusation ont été retenus contre eux : préparation de complots contre la paix du monde, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, il faudra plus de quatre heures pour aborder les détails de ce terrible réquisitoire qui a été ainsi dressé.

Les massacreurs d'Oradour ont le cynisme de rire

Les inculpés ay intéressés d'ailleurs fort peu tout, au premier jour, ont abandonné le casque qui leur aurait permis d'entendre la version allemande de l'acte d'accusation. Certains d'ailleurs dans leurs pensées, d'autres (400) se consolaient avec leur voisin, Funk et Schacht ont le cynisme de rire aux éclats au moment même où le procureur rappelle les massacres d'Oradour et les horreurs des camps de concentration.

Comment rester insensible devant cette énumération de crimes sans précédent, où les noms de nos villes et de nos villages de l'Ouest reviennent si souvent, comme un traquet tablé d'honneur ? Paris de Saint-Pol-de-Léon et de Locminé, supplices des prisons de Rennes et de Caen, Assas, les camps de la mort à Rennes et à Pluvigner, meurtres d'Otages à Nantes et à Châteaubriant, charnier de Port-Louis, etc.

Comment ne pas être assis d'honneur en premier, dans un document officiel des 4.500.000 morts d'Auschwitz, des 1.900.000 morts de Haydatsch, du sort effroyable des déportés du camp de Dachau, du traitement inhumain des prisonniers de Rava-Ruska ? L'audience du matin est consacrée tout entière à la lecture de l'acte d'accusation. Les procureurs des quatre nations alliées se relaient pour ce travail, la première partie étant lue par le procureur américain, la deuxième par le procureur français, M. Dubost, remplaçant M. de Menthon.

L'audience de l'après-midi est occupée presque toute également par cette lecture et par quelques formalités d'ordre secondaire. La population de Nuremberg témoigne toujours d'ailleurs, par d'intenses pour les débats. Personne aux abords du Palais de Justice, qui aux Allemands que vous pouvez interroger, ils vous répondent, « ils croient devoir vous dire, car c'est que les criminels de guerre ne seront jamais assez punis, ils sont sincères, ils ont peur, par contre, que toute cette affaire ne les intéresse absolument pas, ils s'élèveront même, prenant les ruines de leur ville à l'ennemi, qu'ils ont d'autres soucis plus immédiats que celui de savoir ce que les Alliés pensent des culpabilités du maréchal Keitel, de l'amiral Dönitz ou de M. Von Papen.

Göbbels et Ribbentrop cambriolés

Les autorités britanniques d'occupation ont, comme on le sait, découvert, dans la salle des conférences de la banque d'Hitler, près de Hambourg, une partie de la collection de Rib-



Les juges de Nuremberg, au cours de l'audience où le Tribunal a examiné le cas Krupp. Le procureur Jackson, président.

Le général Jodl a l'air de se demander ce qu'un militaire comme lui peut bien venir faire au milieu de tous les militants nazis. A côté de lui, von Papen a tout du vieux bose, ses tempes ont beaucoup blanchi. Il aime toujours les egars et semble tout à fait mécontent lorsqu'un M.P. lui pose son bâton blanc sur l'épaule pour inviter l'échangeur qu'il est, à mettre fin à la conversation qu'il poursuit avec son fils, l'avocat von Papen.

M. Sczes-Inquart, réalisateur de l'Amclibus et directeur de l'Hitler, route des yeux abrutis et assés sans cesse les verres de ses lunettes, tandis que l'ancien ministre de l'Intérieur, Speer, se morfond à côté du baron von Neurath, plus endormi que jamais.

Enfin, dernier de la série, le speaker de la radio allemande, Hans

La revue des rôles
Des 9 h. 30, les accusés ont pris place sur les deux bancs qui leur sont réservés. Les premiers rôles, Hitler et son pas la... Hitler a disparu. Himmler et Goebbels se sont suicidés. Accusé N° 1, Hermann Goering, au premier rang, est le point de mire de tous les regards. Il porte un costume très soigné, l'un de ses innombrables uniformes à peine transformés. Il n'a plus ni décoration, ni bâton de maréchal, ni épée au côté : il n'a conservé des boutons qui lui tenaient tant à cœur, que d'énormes bagues avec lesquelles il joue. Il paraît d'excellente humeur, le pose, sourit et plaisante. Ses yeux sont plus que jamais enfoncés dans leur orbite. Ribbentrop, tout comme s'il s'agissait d'un acte de dégradation militaire. Il n'a rien

COMBAT est de démission. Le général de Gaulle ne s'est déjourné aux exigences commodes et se déjourné à quelques jours d'intervalle, ou bien sera-ce le parti communiste qui se montrera plus conciliant ? Nous allons d'intermédiaire en alternative, mais l'absurdité fondamentale de ces jeux demeure immuable. Que le mouvement vienne d'un côté ou de l'autre, nous aurons un gouvernement impuissant et roncé par une crise d'inspiration à la base. Que peut-on en attendre ?

LA CROIX que définit l'attitude du général de Gaulle : Lui qui a toujours eu un si grand souci de l'indépendance de la France s'écarter de nos Alliés anglo-américains.



106 — « Notre envoyé spécial à Nuremberg, les accusés rangés à leur box rient au rappel de leurs crimes, à Rennes, Nantes, Caen, partout... », *Ouest-France*, 21 novembre 1945 (AD22, JP 166).



Commémorations et hommages :

Après le temps de l'action, vient celui de la reconnaissance et des témoignages. Les services de l'État orchestrent la reconnaissance par la remise des cartes de combattant et des décorations et par l'organisation des journées et cérémonies mémorielles et commémoratives. Le temps du témoignage, lui, est plus tardif. On doit à l'instauration d'un concours scolaire, le CNRD (Concours national de la Résistance et de la Déportation), en 1961, la structuration de cette transmission aux jeunes générations par les acteurs et témoins eux-mêmes et par leurs associations représentatives.



108 — Inauguration du monument aux morts des Champs-Géraux en présence du préfet Henri Avril, album photographique de Francis Hervy (AD22, 126 J).



109 — Plaque de rue se situant à côté de la maison d'arrêt dans laquelle a été incarcéré le Pasteur Crespin. (AD22, 1J 138).



110 — Plaque commémorative posée au 3 rue Victor Hugo sur la porte du presbytère rendant hommage au pasteur Yves Crespin, mai 1945 (<https://histoireprotestants22.blogspot.com/2018/02/yves-crespin-un-pasteur-dans-la.html>)

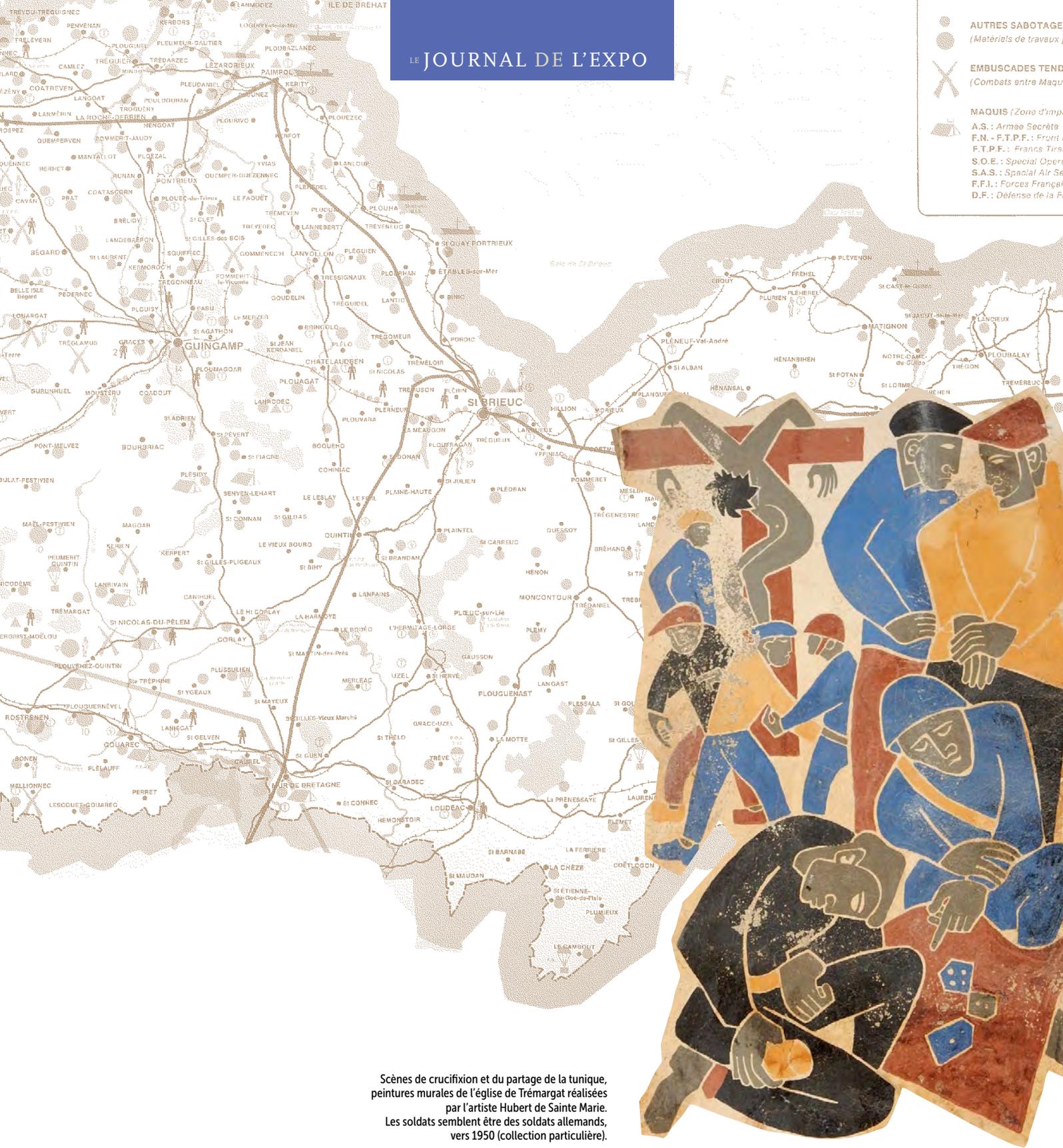


107 — Affiche nationale célébrant la victoire, « 14 juillet 1940–1945, oui, la victoire sera remportée », 14 juillet 1945 (AD22, 2 W 26/15).



111 — « Loudéac - Pour les morts de la forêt », Ouest-France, 7 juin 1945 (AD22, JP 166).

-  AUTRES SABOTAGE
(Matériaux de travaux)
 -  EMBUSCADES TENDUES
(Combats entre Maquisards)
 -  MAQUIS (Zone d'implantation)
- A.S. : Armée Secrète
 F.N. - F.T.P.F. : Front National - Forces Armées Françaises Libres
 F.T.P.F. : Forces Armées Françaises Libres
 S.O.E. : Special Operations Executive
 S.A.S. : Special Air Service
 F.F.I. : Forces Françaises Intérieures
 D.F. : Défense de la France



Scènes de crucifixion et du partage de la tunique, peintures murales de l'église de Trémargat réalisées par l'artiste Hubert de Sainte Marie. Les soldats semblent être des soldats allemands, vers 1950 (collection particulière).

7, rue François-Merlet
22000 Saint-Brieuc

02 96 78 78 77
archives.cotesdarmor.fr

Archives départementales des Côtes-d'Armor (AD22)

A OÛT 2019

